
Procès-verbal de la séance publique du conseil de Communauté du 23 mai 2011

SOMMAIRE

<i>Présidence</i> de monsieur Gérard Collomb, Président	(p. 5)
<i>Désignation</i> d'un secrétaire de séance	(p. 5)
<i>Appel</i> nominal	(p. 5)
<i>Dépôts</i> de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 5)
<i>Approbation</i> du procès-verbal de la séance publique du 4 avril 2011	(p. 5)
<i>Compte-rendu</i> des décisions prises par le Bureau en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 (dossier n° 2011-2217)	(p. 5)
<i>Désignation</i> d'un représentant titulaire au sein de l'assemblée générale de la RUL (dossier n° 2011-2246) - Opérations de vote et résultats	(p. 9)
<i>Désignation</i> de représentants au sein des conseils d'administrations de collèges et lycées (dossier n° 2011-2247) - Opérations de vote et résultats	(p. 9)
<i>Désignation</i> d'un représentant titulaire au sein du conseil d'administration de l'OPH de Saint Priest (dossier n° 2011-2258) - Opérations de vote et résultats	(p. 10)
<i>Désignation</i> d'un représentant au sein de la Fondation internet nouvelle génération (FING) - (dossier n° 2011-2232) - Opérations de vote et résultats	(p. 20)
<i>Question</i> orale du groupe Centriste et démocrate relative à l'évolution des compétences du Grand Lyon	(p. 30)
<i>Annexe 1</i> - Diapositives projetées lors de l'intervention de monsieur le Vice-Président Charrier sur le dossier n° 2011-2269	(p. 32)
<i>Annexe 2</i> - Diapositives projetées lors de l'intervention de monsieur le Président Collomb sur les dossiers n° 2011-2221 et 2011-2022	(p. 34)

Le texte des délibérations n° 2011-2217 à 2011-2248, 2011-2250 à 2011-2269, 2011-2071 et 2011-2272 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 407.

N° 2011-2217 <i>Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 18 avril 2011 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 -</i>	(p. 5)
--	--------

COMMISSION DEPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2011-2218 <i>Conception, gestion, communication et animation du dispositif de covoiturage des territoires de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 13)
N° 2011-2219 <i>Fourniture et pose de matériel pour l'évolution, la maintenance et l'extension de la signalétique des zones industrielles ou d'activité sur le territoire de la Communauté urbaine - Marché annuel à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 27)
N° 2011-2220 <i>Association Lyon Cargo Rail Express (Lyon Carex) - Modification statutaire -</i>	(p. 27)
N° 2011-2221 <i>Vaulx en Velin, Décines Charpieu - Boulevard urbain est (BUE) - Section La Soie - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 14)

N° 2011-2222	<i>Vaulx en Velin, Décines Charpieu - Réalisation du Boulevard urbain est (BUE) - Section La Soie - Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU), déclaration de projet et levée de réserve à la suite des enquêtes publiques réalisées dans le cadre de la procédure d'expropriation -</i>	(p. 14)
N° 2011-2223	<i>Caluire et Cuire - Création d'une hélisurface sur le chemin de halage - Offre de concours par CAPIO Clinique du Tonkin - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 16)
N° 2011-2224	<i>Limonest - Requalification de la place Décurel - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 27)
N° 2011-2225	<i>Oullins - Pôle multimodal de la Saulaie - Mail Semard - Approbation du programme et de l'enveloppe financière des travaux - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 17)
N° 2011-2226	<i>Rochetaillée sur Saône - Requalification du quai Pierre Dupont - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 27)
N° 2011-2227	<i>Saint Didier au Mont d'Or - Elargissement de la rue René Venturini - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 27)
N° 2011-2228	<i>Saint Genis Laval, Lissieu, Ecully, Charbonnières les Bains, Tassin la Demi Lune, Saint Priest, Saint Cyr au Mont d'Or - Petits travaux de voirie - Fonds d'initiative communale - Versement d'un fonds de concours par les communes - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 27)
N° 2011-2229	<i>Vernaison - Création d'une voie nouvelle d'accès au complexe sportif des bords du Rhône - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 27)
N° 2011-2230	<i>Lyon 7° - Rue de Gerland - Programmes Nexity et Meunier - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 17)
N° 2011-2231	<i>Lyon 4°, Lyon 9° - Pont Schuman et voiries - Dépôt du dossier de demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau -</i>	(p. 18)
N° 2011-2270	<i>Désignation d'un représentant suppléant au sein de la commission mixte chargée du suivi de la réalisation du tronçon ouest du périphérique (TOP) -</i>	retiré

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

N° 2011-2232	<i>Adhésion de la Communauté urbaine de Lyon à la Fondation internet nouvelle génération (FING) - Désignation d'un représentant au sein de l'association -</i>	(p. 20)
N° 2011-2233	<i>Vallée de la Chimie - Acquisitions foncières (CIBA-RHODIA) - Implantation de la plate-forme R&D Biomasse/biogaz GAYA - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 20)
N° 2011-2234	<i>Pôle de compétitivité Techtera - Soutien au projet de recherche et de développement Matbiotex - Avenant n° 1 à la convention d'application financière du 21 janvier 2008 avec la société BIOM'UP -</i>	(p. 28)
N° 2011-2235	<i>Pôle de compétitivité Techtera - Soutien au projet de recherche et de développement Silicotex - Avenant n° 1 à la convention d'application financière du 9 septembre 2008 avec la société Bluestar Silicones France -</i>	(p. 28)
N° 2011-2236	<i>Pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) - Attribution d'une subvention à l'Université de Lyon pour son programme d'actions 2011 -</i>	(p. 22)
N° 2011-2237	<i>Contrat de projets Etat-Région 2007-2013 - Opération PRES - Maison de l'international - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 22)
N° 2011-2238	<i>Contrat de projets Etat-Région 2007-2013 - Opération Centre universitaire des quais (Saint Luc-Saint Joseph) et locaux d'enseignement - IUT Jean Moulin Lyon 3 - Individualisation d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention d'équipement au Rectorat de l'académie de Lyon -</i>	(p. 22)
N° 2011-2239	<i>Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat - Attribution d'une subvention à l'association Rhône développement initiatives (RDI) pour son programme d'actions 2011 en matière d'accompagnement de l'économie sociale et solidaire -</i>	(p. 24)
N° 2011-2240	<i>Attribution d'une subvention à l'association EQUI'SOL (collectif régional des acteurs du commerce équitable) pour son programme d'actions 2011 -</i>	(p. 24)
N° 2011-2241	<i>Attribution d'une subvention à l'association Union régionale des sociétés coopératives de production (URSCOP) pour son programme d'actions 2011 -</i>	(p. 24)

N° 2011-2242	<i>Convention de coopération décentralisée entre le District de Bamako (Mali) et la Communauté urbaine de Lyon pour la période 2011-2013 - Modalités et financement -</i>	(p. 28)
N° 2011-2243	<i>Solidarité internationale - Attribution de subventions à l'association Horizon Bénin Culture et l'association France Ethiopie - Corne de l'Afrique pour leur programme d'actions 2011 -</i>	(p. 28)
N° 2011-2244	<i>Chambre de commerce et d'industrie de Lyon - Attribution d'une subvention pour l'accompagnement du programme Pépites pour 2011 -</i>	(p. 28)
N° 2011-2245	<i>Givors, Rillieux la Pape, Saint Fons, Vénissieux - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise 2010-2014 - Attribution de subventions pour le soutien des dispositifs d'accompagnement d'amorçage de projets de création d'entreprises dans les territoires en CUCS au titre de leurs programmes d'actions 2011 -</i>	(p. 28)

COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

N° 2011-2246	<i>Désignation d'un représentant titulaire au sein de l'assemblée générale de la Région urbaine de Lyon (RUL) -</i>	(p. 7)
N° 2011-2247	<i>Charbonnières les Bains, Lyon 3°, Lyon 5°, Tassin la Demi Lune, Saint Priest - Désignation de représentants au sein des conseils d'administration des collèges Jean-Jacques Rousseau, Professeur Dargent, Gilbert Dru, les Battières, Colette, Boris Vian et des lycées Blaise Pascal et Fernand Forest -</i>	(p. 9)
N° 2011-2248	<i>Modification du tableau des effectifs -</i>	(p. 28)
N° 2011-2271	<i>Régime indemnitaire des emplois administratifs de direction -</i>	(p. 28)

COMMISSION PROXIMITE ET ENVIRONNEMENT

N° 2011-2249	<i>Désignation d'un représentant suppléant au sein de la Commission locale de l'eau du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) de l'est lyonnais -</i>	retiré
N° 2011-2250	<i>Plan de prévention du bruit dans l'environnement - Approbation suite à la consultation du public -</i>	(p. 25)
N° 2011-2251	<i>Politique de soutien à la création de jardins - Approbation du programme d'actions 2011 - Individualisation d'autorisation de programme - Attribution de subventions -</i>	(p. 26)
N° 2011-2252	<i>Fontaines Saint Martin, Fleurieu sur Saône, Dardilly, Ecully, Charbonnières les Bains, Francheville, Craponne, Rochetaillée sur Saône, Saint Genis Laval, Saint Genis les Ollières, Tassin la Demi Lune, Décines Charpieu, Chassieu, Rillieux la Pape, Marcy l'Etoile, Corbas, Feyzin, Vénissieux - Projets nature du ruisseau des Echets, des ruisseaux de Serres et des Planches, de l'Yzeron, du plateau des Hautes Barolles, de Méginand, de la branche nord du V Vert, de Sermenaz - Attribution de subventions pour les programmes d'actions 2011 - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 28)
N° 2011-2253	<i>Prestation globale de propreté sur les berges du Rhône et quais hauts associés - Autorisation de signer un marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 29)
N° 2011-2254	<i>Transferts, transports et traitements des déchets assimilés de la Communauté urbaine de Lyon - 4 lots - Autorisation de signer le marché de prestation de service à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 29)
N° 2011-2255	<i>Réhabilitation des cuves 1 et 2 du réservoir d'eau potable du Vinatier - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 29)
N° 2011-2256	<i>Saint Fons - Quartier des Clochettes et boulevard Yves Farge - Renforcement du réseau d'assainissement unitaire existant et construction d'un collecteur d'assainissement unitaire structurant pour une gestion pérenne des eaux pluviales - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 29)
N° 2011-2257	<i>Saint Priest - Construction d'un réseau séparatif et création de bassins de rétention et d'infiltration - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 29)
N° 2011-2272	<i>Meyzieu - Réalisation des aménagements permettant de garantir la conformité de la station d'épuration vis-à-vis de la directive ERU - Autorisation de signer un marché pour les travaux d'aménagements à la suite d'une procédure d'appel d'offres restreint -</i>	(p. 29)

COMMISSION URBANISME

N° 2011-2258	<i>Désignation d'un représentant titulaire au sein du conseil d'administration de l'office public de l'habitat (OPH) de Saint Priest-Porte des Alpes Habitat -</i>	(p. 10)
---------------------	--	---------

N° 2011-2259	<i>Dardilly - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine de Lyon - Révision simplifiée n° 8 - Projet d'implantation d'une maison d'enfants à caractère social - Bilan de la concertation et approbation de la révision -</i>	(p. 29)
N° 2011-2260	<i>Saint Priest - Centre-Ville - Opération de renouvellement urbain (ORU) place Roger Salengro - Ouverture et modalités de la concertation préalable -</i>	(p. 29)
N° 2011-2261	<i>Rillieux la Pape - Grand Projet de Ville (GPV) - Projet d'aménagement du secteur Bottet Verchères - Lancement d'une consultation d'aménageur -</i>	(p. 29)
N° 2011-2262	<i>Saint Priest - Opération de renouvellement urbain (ORU) du centre-ville - Accompagnement du relogement des ménages des bâtiments A et B de la copropriété Les Alpes - Avenant n° 1 à la convention -</i>	(p. 29)
N° 2011-2263	<i>Bron - Opération de renouvellement urbain (ORU) de Parilly - Aménagement du secteur Maggiorini - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 30)
N° 2011-2264	<i>Aménagements fluviaux - Charte de partenariat 2008-2013 entre la Communauté urbaine de Lyon et Voies navigables de France (VNF) - Convention de programmation opérationnelle 2011-2012 - Attribution d'une subvention d'équipement - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 10)
N° 2011-2265	<i>Champagne au Mont d'Or - Aménagement des places Ludovic Monnier et des Anciens Combattants - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Convention de maîtrise d'ouvrage unique -</i>	(p. 30)
N° 2011-2266	<i>Pierre Bénite, Irigny - Site d'Yvours - Opération d'aménagement des infrastructures de desserte - Approbation du programme de l'opération -</i>	(p. 30)
N° 2011-2267	<i>Vaulx en Velin - Quartiers du Mas du Taureau et du Pré de l'Herpe - Opérations de démolition 1ère phase - Conventions de participation financière 2011-2012 -</i>	(p. 30)
N° 2011-2268	<i>Vénissieux - ZAC Armstrong - Déclaration de projet - Approbation du dossier de réalisation du programme des équipements publics et du bilan financier prévisionnel -</i>	(p. 30)
N° 2011-2269	<i>Vaulx en Velin - Carré de Soie - Mise en place d'une oeuvre architecturale provisoire - Attribution d'une subvention à l'association PASS Rhône-Alpes pour l'année 2011 -</i>	(p. 12)

Présidence de monsieur Gérard Collomb**Président**

Le lundi 23 mai 2011 à 18 heures, mesdames et messieurs les membres du conseil de Communauté, dûment convoqués le 13 mai 2011 en séance publique par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner monsieur Marc Augoyard pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal.

J'invite au préalable chacun des membres de notre assemblée à rejoindre sa place puis à répondre distinctement à l'appel de son nom pour le bon déroulement de cette opération.

Monsieur Augoyard, vous avez la parole.

(Monsieur Marc Augoyard est désigné et procède à l'appel nominal).

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David, MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrère, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, MM. Balme, Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne J;C., David, Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Morales, Muet, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Desseigne), Mme Vullien (pouvoir à M. Abadie), MM. Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Passi (pouvoir à M. Réale), Mme Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), MM. Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Léonard (pouvoir à Mme Cardona), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Nissanian (pouvoir à Mme Tifra), Pillon (pouvoir à M. Fleury), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel), MM. Rousseau (pouvoir à M. Suchet), Schuk (pouvoir à M. Grivel), Vincent (pouvoir à M. Da Passano).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Giordano, Le Bouhart, Mme Perrin-Gilbert, M. Turcas.

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Deschamps (pouvoir à M. Llung).

**Adoption du procès-verbal
de la séance publique du 4 avril 2011**

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance publique du 4 avril 2011. Si personne n'a d'observation à présenter, je le mets aux voix.

(Le procès-verbal est adopté).

Compte-rendu des décisions prises par le Bureau

N° 2011-2217 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 18 avril 2011 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous avez accordée au Bureau et qui font l'objet du rapport numéro 2011-2217.

La conférence des Présidents a retenu l'intervention suivante : trois minutes pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

M. Bruno BERNARD : Monsieur le Président, chers collègues, nous voulions revenir, monsieur le Président, sur le rapport que vous avez fait voter au Bureau du 18 avril concernant la promesse de cession des terrains du Montout à une filiale de l'Olympique lyonnais. Nous l'avions déjà évoqué lors du Conseil communautaire du 18 avril sans que vous nous apportiez de réponse.

Cette vente concerne le projet du Grand Stade pour un montant de près de 15 M€. Nous sommes surpris du prix de vente retenu de 40 € du mètre carré. A titre d'exemple, au Carré de soie, quartier mieux desservi, le prix au mètre carré est environ dix fois plus important. Depuis, vous justifiez le Grand Stade par la nécessité de développer l'est lyonnais. L'accessibilité du site, bien qu'insuffisante pour un stade, va être améliorée.

Comment peut-on estimer aujourd'hui le prix du terrain a seulement 40 € du mètre carré dans ce secteur en plein développement ? Pourquoi le prix est-il le même pour toutes les parcelles sans tenir compte de leur localisation et de leur viabilité ? Curieusement, il s'agit du même prix que celui annoncé dès 2007, notamment dans le document présenté par l'OL groupe pour son entrée en bourse. Nous sommes pourtant en 2011. La vente est prévue en 2012 et le marché du foncier sur l'est lyonnais est en hausse depuis plusieurs années. Une partie importante de la surface n'est pas destinée au stade mais à l'installation de commerces et d'hôtels, n'y a-t-il pas un risque qu'une plus-value rapide soit faite sur ces terrains par l'acheteur au détriment de la collectivité ?

Nous avons reçu cet après-midi l'estimation des domaines qui date d'avril 2011, que nous réclamions depuis plus d'un mois, nous vous en remercions. Bien que cet avis du 7 avril estime le prix du terrain à 40 € du mètre carré, avis qui tient sur une feuille A4, nous restons sceptiques sur ce rapport voté au Bureau.

Je vous remercie de votre écoute.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien, monsieur Bernard. Je vais essayer de répondre aussi clairement que possible aux questions que vous pouvez soulever ou vous poser.

D'abord sur la première question que vous avez posée, c'est-à-dire sur le prix de vente, je veux relever une erreur factuelle que vous avez commise puisqu'à l'époque de l'introduction en bourse de l'Olympique lyonnais, celui-ci avait envisagé le prix de 15 M€ pour 50 hectares, soit 30 € du mètre carré. Aujourd'hui, nous allons effectivement céder à l'OL 32 hectares à 40 € le mètre carré.

Or, ce n'est pas nous qui fixons, comme cela, de manière arbitraire, les prix auxquels nous vendons et j'ai ici un avis des domaines, en date du 7 avril dernier et dans lequel le directeur du pôle gestion publique écrit la chose suivante : "détermination de la valeur vénale actuelle : la valeur vénale -je vous lis- des terrains nus et libres après modification du zonage actuel AU 3 en AUIL au PLU du Grand Lyon peut être estimée à 40 € le mètre carré. Les coûts liés au déplacement de la canalisation de gaz estimés à 5 € le mètre carré sont pris en charge par l'acquéreur. Pour ce motif, la cession envisagée pourra être effectuée sur la base de 35 € le mètre carré".

Nous ne le mettrons pas à 35 € le mètre carré. Les discussions sur lesquelles nous nous sommes engagés, sur lesquelles a été signé, avec l'Olympique Lyonnais, le document de cession est à 40 € le mètre carré, soit 5 € de plus que l'estimation des domaines.

Ensuite, je vais répondre à toutes les questions qui sont sous-jacentes et que vous pouvez vous poser.

D'abord sur le modèle économique, parce que j'aimerais que vous puissiez me dire quel modèle économique vous souhaiteriez très exactement.

Aujourd'hui, il y a trois modèles économiques pour toutes les rénovations de stades ou pour toute nouvelle construction de stade :

- le premier modèle est celui où la puissance publique construit tout. Est-ce que c'est cela que vous voulez, que l'on construise et qu'au lieu d'investir, par exemple -comme dans la discussion que l'on a eue tout à l'heure- dans l'innovation technologique, etc., on investisse dans la pierre pour pouvoir permettre à un club de football de jouer ?

- le deuxième modèle, qui n'est pas tout à fait le même, est celui du partenariat public-privé (PPP), cela veut dire qu'en fine, c'est bien un partenariat avec des groupes privés mais dans lequel la collectivité s'engage fortement et pendant des périodes d'à peu près vingt-cinq, trente ans. Est-ce que vous voudriez qu'aujourd'hui, on engage pendant trente ans le Grand Lyon à verser chaque année la somme qui serait négociée dans un PPP ?

- le troisième modèle, ce sont les baux emphytéotiques, c'est-à-dire que l'on met à disposition le terrain ; le personnel, théoriquement, le club en fait son affaire. C'est ce qu'ont fait deux villes : Lens et Nancy. Ils se sont aperçus au bout du compte que cela ne suffisait pas à garantir les choses et donc, d'une part, ils ont été obligés de mettre un peu d'argent public dans la construction du stade et surtout, d'autre part, ils ont été obligés de garantir les sociétés qui effectivement faisaient des stades. Cela veut dire que s'il y a un problème dans le club, c'est la collectivité qui est appelée en garantie. Moi, je préfère le modèle lyonnais où effectivement l'OL construit à ses propres risques sur le Grand Stade et nous, j'en reparlerai tout de suite après- on se contente de faire les accès.

Alors, j'en viens justement à ce deuxième problème que vous posez quelquefois : le problème des accès. Pour vous dire, tout à l'heure, nous aurons dans cette séance un rapport sur

le boulevard urbain "est" qui va nous permettre de réaliser la fameuse ligne A8, dont quelquefois vous nous parlez avec beaucoup d'émotion.

Or, la perspective et la stratégie que nous développons c'est ce qu'on appelle, dans le développement du SCOT, "passer de l'étoile à la toile", c'est-à-dire qu'aujourd'hui, on a des lignes qui vont du centre à la périphérie et que ce que nous souhaitons, pour que cette agglomération devienne véritablement une agglomération multipolaire, c'est effectivement qu'il y ait aussi des liaisons nord-sud qui permettent de mettre en réseau tout cela et de mailler petit à petit tout le territoire.

Alors, qu'est-ce que le stade nous permet ? Il nous permet d'abord de renforcer le cadencement sur la ligne T3 que nous avons déjà bâtie pour aller jusqu'à Meyzieu. Il nous permet ensuite -et ce que nous avons déjà lancé, qui était très indépendant du stade, qui nous permettait d'aller jusqu'à Eurexpo qui aujourd'hui est en cours de réalisation- de faire que la ligne T2 qui se débranche sur Saint Priest puisse se débrancher également sur Bron et ensuite desservir Eurexpo et ne pas soumettre Eurexpo aux aléas que nous avons vus lorsqu'il y a eu la chute de neige pendant le salon Pollutec.

Dans un premier temps, nous allons relier le nord et le sud par une ligne de bus qui permettra de desservir le stade.

Dans un deuxième temps -et nous allons concevoir le site comme cela dès le départ-, nous allons faire en sorte que le tramway T2 puisse rejoindre le tramway T3 de manière à avoir une vraie boucle, faire en sorte que les gens qui arrivent depuis les communes de Genas, Saint Bonnet de Mure, Saint Laurent de Mure, Chassieu puissent, en arrivant sur cette ligne, soit accéder à la ligne T3 en direction du centre-ville par le métro à Carré de Soie ou sur la ligne Part Dieu et Carré de Soie en continu. La ligne T2 permettra aux gens de ces communes de se rendre à Bron, du côté de l'avenue Berthelot, de l'est de Lyon et ensuite de pouvoir arriver à Perrache.

Nous pensons la multimodalité. C'est pour cela que nous réalisons pour le stade mais aussi pour tout l'est lyonnais le parking des Panettes. Est-ce que le maire de Meyzieu peut se lever ici en disant : "Pas besoin d'un parking aux Panettes à l'extrémité de la ligne T3" ? Peut-il me dire que toutes les rues de sa commune ne sont pas embouteillées chaque jour par les automobilistes qui effectivement viennent prendre le T3 à Meyzieu ?

Nous allons de la même manière -et cela fait partie des discussions que nous avons eues pendant la progression du dossier- réaliser des parkings du côté de Chassieu et en particulier de la zone industrielle de manière à ne pas servir uniquement les soirs de match mais à faire en sorte qu'il y ait un pôle relié aux transports en commun.

Troisième sujet, sur l'environnement : pour faire en sorte, dans la droite ligne de ce que nous faisons tous les jours, que ceux qui s'interrogent de bonne foi sur la protection du V Vert soient rassurés, je rappelle les données existantes aujourd'hui : lorsque nous avons réalisé le SCOT, par rapport au SDAL de 1992, sur la branche nord du V Vert, sur la plaine du Biézin, nous avons classé 200 hectares supplémentaires en zone naturelle, nous avons supprimé la LY 6. Et, pour rassurer tout le monde, je propose que les maires de Décines, Chassieu, Meyzieu, en accord avec le Grand Lyon, puissent demander que le V Vert puisse être classé en zone agricole protégée (ZAP). C'est le Préfet qui classe. Ainsi, on sera sûr que, du côté ouest de ce transport en commun, on n'aura pas effectivement une extension de la ville entre, d'un côté, Chassieu et, de l'autre côté, Décines.

Quatrième point : est-ce qu'aujourd'hui le stade peut permettre le développement de cette agglomération lyonnaise ? Ce que je viens de vous dire -et on verra tout à l'heure quelques images- sur ce que nous allons faire sur le boulevard urbain est, vous allez voir ce que va être la qualité des aménagements que nous réalisons et non seulement du point de vue de l'aménagement global et du potentiel économique. Je rappelle que, pendant deux ans de construction, ce sont déjà 2 000 emplois permanents qui vont être mobilisés pour construire le Grand Stade, qu'ensuite, ce seront à peu près 800 emplois permanents sur cette zone, que l'OL a signé un accord avec le pacte UNI-EST pour la mission locale pour que ces emplois soient prioritairement accessibles pour des gens de l'est de Lyon ; de la même manière que, par exemple, sur l'aéroport, nous avons signé des chartes qui font que, prioritairement, beaucoup aujourd'hui travaillent effectivement autour de l'aéroport.

Voilà, mesdames et messieurs, surtout monsieur Bernard, l'ensemble des éléments que je voulais apporter en réponse à votre question.

Chers collègues, je vous demande de bien vouloir prendre acte de ces décisions prises par le Bureau.

(Acte est donné).

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons maintenant aux dossiers de la séance d'aujourd'hui.

PREMIÈRE PARTIE

Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation de débats par la conférence des présidents

N° 2011-2246 - finances, institutions et ressources - Désignation d'un représentant titulaire au sein de l'assemblée générale de la Région urbaine de Lyon (RUL) - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Crédoz a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2246. Monsieur Crédoz, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CRÉDOZ, rapporteur : Avis favorable de la commission. Il s'agit de la désignation d'un représentant titulaire à la RUL.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai une demande de temps de parole du groupe Objectif Lyon Métropolis.

M. BARTHELEMY : Monsieur le Président, mes chers collègues, je voudrais saisir l'opportunité de cette délibération relative au fonctionnement de la Région urbaine de Lyon pour revenir sur le débat que nous avons eu ici-même, il y a quelques semaines, à propos de la construction du pôle métropolitain.

Je souhaite le faire car cette problématique est au cœur des préoccupations de notre groupe politique et je souhaite le faire aussi car, depuis notre dernier débat, l'un de nos éminents collègues, par ailleurs Député UMP et Maire de Caluire, a fait de ce thème l'axe central de l'action politique qu'il entend conduire dans l'optique des rendez-vous électoraux de 2014.

J'indique d'emblée qu'une telle posture est parfaitement légitime et qu'elle n'appelle aucun commentaire de notre part.

En revanche, je crois nécessaire de relever un certain nombre d'idées ou de jugements qui ont été émis dans ce cadre et qui, eux, sont de nature à interpeller notre assemblée. Je voudrais

notamment évoquer deux points : l'un concerne les objectifs du SCOT de l'agglomération lyonnaise ; l'autre concerne le choix de nos partenaires dans l'optique de la constitution du pôle métropolitain.

S'agissant du SCOT de l'agglomération lyonnaise désormais approuvé, notre collègue considère que l'objectif de compter 150 000 habitants supplémentaires à l'horizon 2030 est trop ambitieux et que cet objectif va à l'encontre du souhait de la population actuelle.

Cette position malthusienne dénote une grande frilosité et traduit un scepticisme certain dans la capacité de la France à poursuivre son essor démographique et, par voie de conséquence, son développement économique lorsque l'on sait que, pour l'aire du SCOT de l'agglomération lyonnaise, la progression démographique prévue représente un taux de croissance annuel très inférieur à 0,5 %. A titre de comparaison, il faut savoir que le taux annuel de croissance démographique a été de 0,74 % en Rhône-Alpes sur la période 1990-2007 ; à l'échelle de la France entière, ce taux est supérieur à 0,6 % depuis 2008.

Il est donc patent que l'objectif démographique affiché dans le SCOT paraît extrêmement raisonnable ; tellement raisonnable d'ailleurs que le représentant du Gouvernement avait souhaité que la production annuelle de logements neufs prévue dans le SCOT soit portée de 7 500 à 9 000. J'ajoute que cette orientation a fait consensus au sein du Bureau du SEPAL où le mouvement de monsieur Cochet est représenté brillamment par deux élus qui exercent des fonctions éminentes au sein de la fédération du Rhône de l'UMP.

On perçoit derrière ces propos le calcul politicien qui consiste à faire croire à la population que l'on va densifier à outrance et construire de grands ensembles dans les communes paisibles du Grand Lyon. Un tel discours s'avère d'autant plus inopérant que le SCOT prend bien soin de préciser que cet accroissement démographique mesuré doit être harmonieusement réparti sur le territoire dans un certain nombre de polarités urbaines pourvues en matière d'infrastructures de transports et d'équipements collectifs. A cet égard, monsieur Cochet devrait remercier le SEPAL d'avoir gelé, au moins provisoirement, l'urbanisation du plateau des maraîchers.

Voilà pour ce qui concerne le SCOT.

S'agissant maintenant de la construction du pôle métropolitain, les propos de notre collègue sont absolument confondants. Il nous dit en effet qu'il ne faut pas se tourner vers Saint Etienne qui serait une ville sinistrée ni vers Roanne qui ne représenterait pas un secteur hyperdynamique.

Ces propos sont ahurissants. C'est la première fois que j'entends un élu de la République affirmer finalement qu'il faut se désintéresser des territoires en difficulté et les laisser tranquillement dépérir. Une telle conception représente évidemment la négation même de la notion d'aménagement du territoire qui postule une intervention de la puissance publique pour faire en sorte que les hommes et les activités soient harmonieusement répartis sur le territoire.

A l'origine, l'enjeu numéro un de la politique d'aménagement du territoire s'est concentré sur la réduction des énormes disparités de développement entre la région parisienne et le reste de la France. Cette question reste d'actualité, même si des progrès sensibles ont été réalisés au fil du temps.

Puis est apparue très vite une autre problématique : celle du désenclavement de la façade atlantique par rapport aux

grands flux économiques qui traversent le cœur géographique de l'Europe. En France, cela concerne le territoire situé schématiquement à l'ouest d'une ligne Le Havre - Paris - Lyon - Marseille. C'est dans ce cadre que l'agglomération lyonnaise se doit d'être tournée vers l'ouest, c'est-à-dire Saint Etienne et Roanne et demain Clermont Ferrand lorsque sera réalisée la ligne à grande vitesse Paris - Orléans - Clermont Ferrand - Lyon.

L'aménagement du territoire ne peut se concevoir qu'à l'échelle nationale, voire européenne. Il serait stupide de raisonner dans le seul cadre de l'aire métropolitaine. Le désenclavement de l'ouest de notre pays doit aussi faire partie de nos préoccupations. C'est la raison pour laquelle, par exemple, notre collectivité participe au syndicat mixte pour l'aménagement de la RN 88 entre Toulouse et Lyon. Outre le désenclavement d'une partie du Massif central, la réalisation de cette liaison serait une réponse, certes partielle mais cependant utile, au problème de la saturation de la vallée du Rhône. C'est la position que nous avons défendue ce matin-même devant le Ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Parallèlement à la réticence qu'inspire Saint Etienne, l'on nous dit que l'intérêt de Lyon serait de se tourner vers Grenoble.

Il est vrai qu'en 1968, dans le cadre de l'élaboration du schéma de l'aire métropolitaine Lyon-Saint Etienne, le Gouvernement avait souhaité y associer Grenoble. Mais, très vite, au début des années 1970, il est apparu que l'axe naturel du développement de l'agglomération grenobloise se situait dans le cadre du sillon alpin. Aujourd'hui, le sillon alpin -qui regroupe près de deux millions d'habitants dans les 150 kilomètres de vallée entre Annecy, Chambéry, Grenoble et Valence- constitue un espace métropolitain de référence qui ambitionne de se positionner dans le réseau des grandes métropoles européennes. Vouloir constituer aujourd'hui une métropole Lyon-Grenoble constitue donc une proposition complètement déconnectée des réalités politiques, économiques et sociologiques.

La nécessité de faire émerger des grandes métropoles d'équilibre à l'échelle européenne est apparue à la fin des années 1960, sous l'impulsion de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR). Près d'un demi-siècle plus tard, force est de constater que ce concept n'a pas été suffisamment conforté par le législateur. La dernière avancée réside dans la création des pôles métropolitains actée par la loi du 16 décembre 2010. Cette disposition, non prévue dans le projet initial du Gouvernement, suscite aujourd'hui beaucoup d'espoir.

C'est dans ce cadre que la métropole lyonnaise doit se construire, aujourd'hui avec Saint Etienne, Bourgoin et Vienne, demain avec Villefranche, Mâcon, Roanne, Ambérieu et Bourg en Bresse.

La réalisation d'une telle ambition demandera du temps et de la pédagogie. Il s'agira de rassembler tous ceux qui croient profondément que la décentralisation est une nécessité pour le développement économique et une exigence pour le libre exercice de la démocratie. La route à suivre s'avère suffisamment longue et cahoteuse pour que l'on prenne garde de ne pas la parsemer d'obstacles de nature politicienne qui la rendraient définitivement impraticable.

Je vous remercie.

(Applaudissements du groupe Objectif Lyon Métapolis)

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Centriste et démocrate.

M. AUGOYARD : J'avais préparé un texte mais je pense que vais bien le modifier. Parfois, monsieur Barthélémy, je ne sais plus si nous avons été élus sur la même liste.

Par contre, je voudrais aussi rétablir un point d'histoire, monsieur le Président, que vous avez évoqué en commission générale, à la fin : quand vous étiez Maire du neuvième arrondissement, à l'époque, j'étais un jeune Duchérois et aussi j'ai vu grandir le neuvième arrondissement. Vous aviez dit que vous n'étiez pas membre d'un exécutif mais il me semble que vous étiez Vice-Président de monsieur Raymond Barre et je crois que l'on peut rendre hommage à l'effort que Raymond Barre a fait pour développer le neuvième arrondissement.

M. LE PRÉSIDENT : J'étais Président de commission, si vous me le permettez !

M. AUGOYARD : Vous étiez dans l'exécutif de monsieur Raymond Barre.

M. LE PRÉSIDENT : Non, je n'étais pas dans l'exécutif ! Non, j'étais Vice-Président mais sans mission exécutive !

M. AUGOYARD : Et vous savez mieux que quiconque que les impulsions de développement viennent aussi et surtout du Président du Grand Lyon, vous nous le répétez assez souvent ! Donc nous pouvons rendre hommage à Raymond Barre pour le développement du neuvième arrondissement.

Je voudrais profiter de ce rapport pour évoquer plus largement la construction métropolitaine, un peu comme l'a fait monsieur Barthélémy mais pas beaucoup dans le même sens. La RUL organise des débats, des conférences sur ce sujet depuis de nombreuses années. Nous commençons enfin à voir arriver le moment des réalisations concrètes.

On dit beaucoup de choses sur la métropole, il est temps de passer aux actes et le futur pôle métropolitain en sera l'occasion. Nous avons déjà évoqué ce sujet au dernier Conseil, nous le ferons sans doute lorsqu'il y aura d'autres débats sur le pôle métropolitain mais nous voudrions vous rappeler quelques points que nous estimons importants.

Bien évidemment, quand on démarre une nouvelle coopération, quand on crée une nouvelle structure, se pose la question des limites et du nombre de partenaires. Et, à ce sujet, je rejoindrai monsieur Barthélémy. Vous avez choisi le G 4 avec Saint Etienne Métropole, la CAPI, le Pays Viennois. Pour les objectifs stratégiques qui sont les nôtres, ce seront de bons partenaires. Mais est-ce suffisant ? Je ne pense pas.

Je pense par exemple qu'il nous faudrait travailler en étroite collaboration avec les communes de la Communauté de communes de l'est lyonnais (CCEL). En effet, l'une des ambitions affichées du futur pôle métropolitain est le développement d'une stratégie commune pour la plate-forme de Saint-Exupéry. Nous devons donc intégrer à cette démarche les communes sur le territoire desquelles est implanté cet équipement plus que structurant.

Je voudrais aussi évoquer La Côtière de l'Ain. Certes, c'est un autre département ; nous travaillons déjà avec des EPCI isérois ou ligériens. Certes, c'est une autre taille que les agglomérations du G 4 mais si nous voulons une démarche structurante pour notre territoire, il faut prendre en compte tout le bassin de vie. Et qui peut dire que des communes comme Miribel, Beynost, Montluel ne sont pas dans la sphère d'influence de notre métropole ? Alors, vous misez sur le volontariat -vous l'avez très bien dit lors du dernier Conseil-, nous aussi d'ailleurs. Mais alors comment entendez-vous convaincre ces Communes pour venir nous rejoindre pour travailler avec nous ?

Donc nous serons, nous les Centristes, des acteurs mobilisés pour la réussite de ce pôle métropolitain qui serait aussi la

réussite de toutes les Communes qui le composent. C'est donc avec plaisir que nous voterons pour la désignation de monsieur Buffet dans cette RUL.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Monsieur Cochet.

M. COCHET : Je vous remercie de me donner la parole, monsieur le Président, étant donné que monsieur Barthelémy m'a interpellé, ce qui est tout de même un petit peu particulier, surtout venant de quelqu'un qui a l'habitude de faire des études sur commande (*manifestations dans l'assemblée*) et donc qui a l'habitude régulièrement d'être un bon petit soldat pour une cause sur laquelle il a "changé trois fois de veste" et cela ne pose pas de difficulté.

Néanmoins, monsieur le Président, je voudrais tout de même revenir sur un certain nombre de contre-vérités qui ont été annoncées et s'il y avait une hésitation par rapport au fait de proposer une alternative, j'ai la réponse ce soir, c'est-à-dire que lorsqu'on propose notre projet, lorsqu'on est dans une enceinte démocratique, la moindre des choses est de discuter projet contre projet. S'il n'y a pas possibilité d'envisager l'alternative, je ne vois pas pourquoi nous ne serions pas tous ensemble derrière vous, monsieur le Président.

Lorsque j'entends un certain nombre d'affirmations de la personne porteuse d'eau dans cette opération, si elle avait bien regardé les votes, notamment concernant le SCOT, les élus de Caluire de l'opposition se sont abstenus ; c'était un message.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'attente que peuvent avoir un certain nombre de Grands Lyonnais, bien sûr il n'était pas présent mais les 600 ou 700 personnes présentes lundi dernier à l'hôtel Métropole pourraient lui expliquer ce qui a été dit.

Premièrement, lorsqu'on est dans une enceinte et que l'on défend des convictions, c'est sûr que, par rapport à des gens qui changent de conviction en fonction d'intérêts notamment économiques, cela pose une difficulté. Je suis prêt à tout entendre, à débattre et surtout à échanger et je voudrais également indiquer à cette personne que la démarche n'est peut être pas finalement inutile parce que j'ai eu des contacts avec des gens de tous les groupes ici représentés qui souhaitent en discuter. Donc je pense que c'est cela la démocratie, de permettre d'échanger, d'avoir des propositions différentes et en tout cas certainement pas d'avoir des attitudes aussi bloquées telles qu'elles ont été proposées aujourd'hui ; mais enfin je laisse la responsabilité à l'auteur de la tenue de ses propos.

Je vous remercie, monsieur le Président, de ce temps de parole qui n'était pas prévu.

M. LE PRÉSIDENT : Je ne sais pas de quel blocage vous parlez, nous sommes simplement sur la désignation d'un représentant titulaire au sein de l'assemblée générale de la Région urbaine de Lyon, il n'y a pas d'exposé ni de blocage. Et moi je ne me suis nullement senti agressé par votre prise de position parce que je n'ai pas jugé, comme beaucoup d'observateurs, qu'elle me visait directement. Voilà, j'ai cru penser que vous proposiez une autre politique pour d'autres personnes que moi.

Donc, à partir de là, je vais peut-être proposer la candidature de monsieur Buffet pour siéger à la RUL ?

(Rires dans les rangs de l'assemblée).

Il faut bien rigoler de temps en temps, monsieur Cochet, cela fait du bien de rire un peu !

**Désignation d'un représentant titulaire au sein de
l'assemblée générale de la Région urbaine de Lyon (RUL)
(dossier n° 2011-2246)**

Opérations de vote et résultats

M. LE PRÉSIDENT : Je propose donc la candidature de monsieur Buffet. Y a-t-il d'autres candidats ?

(Aucun autre candidat ne s'est déclaré).

Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

(Accord à l'unanimité en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales).

M. LE PRÉSIDENT : Voilà ! Pourquoi débattre aussi longtemps ? Cela économise du temps. Voyez, monsieur Cochet, que tout se passe bien avec un peu de bonne volonté !

Je mets maintenant la candidature aux voix.

Adoptée à l'unanimité.

(M. Buffet est désigné).

Rapporteur : M. le Vice-Président CRÉDOZ.

N° 2011-2247 - finances, institutions et ressources - Charbonnières les Bains - Lyon 3° - Lyon 5° - Tassin la Demi Lune - Saint Priest - Désignation de représentants au sein des conseils d'administration des collèges Jean-Jacques Rousseau, Professeur Dargent, Gilbert Dru, les Battières, Colette, Boris Vian et des lycées Blaise Pascal et Fernand Forest - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Plazzi a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2247. Monsieur Plazzi, vous avez la parole.

M. PLAZZI, rapporteur : Avis favorable de la commission.

**Désignation de représentants au sein des
conseils d'administration de collèges et lycées**

(dossier n° 2011-2247)

Opérations de vote et résultats

M. LE PRÉSIDENT : En remplacement de monsieur Imbert, de madame Pierron et de monsieur Meunier, je vous propose les candidatures suivantes :

- madame Vallaud-Belkacem, en tant que titulaire au sein du collège Professeur Dargent à Lyon 3°,

- monsieur Guy Corazzol, en tant que suppléant au collège Gilbert Dru à Lyon 3°,

- monsieur Braillard, en tant que suppléant au collège les Battières à Lyon 5°,

- madame Laval Catherine, en tant que suppléante au collège Colette à Saint Priest,

- madame Laval Catherine, en tant que suppléante au collège Boris Vian à Saint Priest,

- madame Lépine Dominique, en tant que titulaire au sein du collège Jean-Jacques Rousseau à Tassin la Demi Lune,

- madame Lépine Dominique, en tant que titulaire au lycée Blaise Pascal à Charbonnières les Bains,

- madame Laval Catherine, en tant que titulaire au sein du LEP Ferdinand Forest à Saint Priest.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Aucun autre candidat ne s'est déclaré).

Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

(Accord à l'unanimité en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales).

Je mets maintenant les candidatures aux voix.

Adoptées à l'unanimité.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. PLAZZI.

N° 2011-2258 - urbanisme - Désignation d'un représentant titulaire au sein du conseil d'administration de l'office public de l'habitat (OPH) de Saint Priest-Porte des Alpes Habitat - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2258. Monsieur David, vous avez la parole.

M. DAVID, rapporteur : Là aussi, il s'agit de désigner un candidat à l'Office public de l'habitat de Saint Priest-Porte des Alpes en remplacement de monsieur Meunier, démissionnaire de notre assemblée. Avis favorable de la commission pour cette désignation, monsieur le Président.

Désignation d'un représentant titulaire au sein du conseil d'administration de l'office public de l'habitat (OPH) de Saint Priest-Porte des Alpes Habitat

(dossier n° 2011-2258)

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose la candidature de madame Catherine Laval.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Aucun autre candidat ne s'est déclaré).

Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

(Accord à l'unanimité en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales).

Je mets maintenant la candidature aux voix.

Adoptée à l'unanimité.

(Madame Catherine Laval est désignée).

Rapporteur : M. DAVID.

N° 2011-2264 - urbanisme - Aménagements fluviaux - Charte de partenariat 2008-2013 entre la Communauté urbaine de Lyon et Voies navigables de France (VNF) - Convention de programmation opérationnelle 2011-2012 - Attribution d'une subvention d'équipement - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Roland Bernard a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2264. Monsieur Roland Bernard, vous avez la parole.

M. le Vice-Président Roland BERNARD, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, je voudrais simplement

rappeler que, depuis 1997, Voies navigables de France et la Communauté urbaine collaborent à la valorisation des berges et des activités fluviales de l'agglomération au moyen d'une charte de partenariat.

La charte de partenariat 2008-2013 rappelle les grands enjeux liés aux fleuves et détaille les orientations et les actions à mettre en œuvre prioritairement :

- orientations thématiques : permettre à la population de poursuivre ses retrouvailles avec le Rhône et la Saône, encourager bien sûr les nouveaux usages liés à l'eau, intégrer la dimension fluviale dans la politique touristique de l'agglomération, développer le transport fluvial, contribuer à la qualité de l'eau et des milieux aquatiques et à la culture du risque d'inondation ;

- orientations territoriales : développer un grand projet pour la Saône (projet directeur des Rives de Saône, Agenda 21 territorial et projet nature Val de Saône), poursuivre bien sûr le projet Lyon Confluence et des docks de Lyon, valoriser les grands territoires de l'Anneau Bleu et de la Vallée de la chimie.

Ces orientations répondent parfaitement aux enjeux de développement durable et aux axes stratégiques du plan de mandat

Monsieur le Président, si vous le permettez, je voudrais mettre un petit peu l'accent sur l'Anneau bleu. Le projet de l'Anneau bleu a trois fondamentaux : relier la nature à la ville, articuler par une ouverture sur les espaces riverains et valoriser le patrimoine naturel et industriel.

Relier la nature à la ville c'est ni plus ni moins l'aménagement aujourd'hui des berges du canal de Jonage et, vous le savez, monsieur le Président et mes chers collègues, cet aménagement est de grande qualité avec un partenariat financier d'excellence où contribuent bien entendu le Grand Lyon mais aussi des Communes, le FEDER, la CNR et surtout, un partenaire historique qui a la concession du canal de Jonage, EDF.

C'est aussi l'aménagement des boucles cyclables reliant les canaux de Miribel et de Jonage.

Vous savez que le Grand Parc reçoit tous les dimanches et tous les week-ends un nombre important de Grands Lyonnais et je crois que tout le monde l'apprécie.

C'est l'aménagement de la piste cyclable -Ô combien importante !- du Léman à la mer, ce qu'on appelle maintenant la ViaRhôna, qui est tout de même un élément fort du déplacement doux, qui va relier la méditerranée à Genève.

C'est aussi bien entendu, dans le cadre de l'articulation pour une ouverture vers les espaces riverains, la création d'une passerelle piétons-cycles à Décines. Vous le savez, là aussi, c'est un engagement fort de votre collectivité territoriale, monsieur le Président et surtout du syndicat d'aménagement du canal de Jonage, encore de l'EDF, de la Région Rhône-Alpes et des Communes bien entendu riveraines.

C'est encore la réalisation de liaisons cyclables entre les berges et les canaux, les centres des communes riveraines, les stations de la ligne de tram LEA.

C'est aussi, monsieur le Président, la valorisation -comme je vous l'ai dit-, le dernier point fondamental de ce triptyque, le patrimoine naturel et industriel, la création d'un centre eau et nature à la ferme des Allivoz.

C'est aussi bien entendu -et là le SYMALYM, le Grand Lyon, le plan Rhône FEDER, le Département du Rhône sont des financeurs de première qualité-, monsieur le Maire de Meyzieu s'en réjouit : l'aménagement d'un espace paysager, la plate-forme d'Herbens, qui aujourd'hui, je vous l'assure, est plébiscité par tous les Grands Lyonnais. Voyez que la commune de Meyzieu bénéficie, grâce au syndicat d'aménagement du canal de Jonage, du syndicat et de l'EDF, d'une plate-forme exceptionnelle de loisirs et de détente.

Voilà, monsieur le Président, je dirai simplement qu'aujourd'hui, pour l'Anneau Bleu, environ 11 M€ d'investissement sont réalisés et il reste à réaliser aujourd'hui pas loin de 22 M€. Donc vous voyez, le grand est lyonnais est votre priorité et ma priorité !

Je vous remercie, mes chers collègues, et je vous demande évidemment d'approuver cette délibération avec force. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Donc je donne la parole au groupe Centre gauche démocrate.

M. le Vice-Président VESCO : Merci, monsieur le Président. Je crois qu'il faut saluer l'engagement durable de notre collègue Roland Bernard, qui non seulement roule à l'électrique, qui est converti aux pistes cyclables et va nous mettre une navette fluviale électrique sur la Saône. Donc bravo, un bel exemple de conversion, sous les applaudissements de nos amis les Verts !

M. LE PRÉSIDENT : C'était une prédestination !

M. le Vice-Président VESCO : Une prédestination, voilà ! Juste un mot pour souhaiter, du côté de Voies navigables de France -dont on sait qu'elles ont su être un vrai partenaire, sous la présidence notamment de François Bordry mais aussi de son successeur, pour le projet Confluence- que ce partenariat continue ; nous leur faisons confiance.

Juste un souhait : qu'elles puissent bien veiller à la cohérence des chartes qu'elles signent et que leur main droite n'ignore pas ce que fait leur main gauche puisque, par ailleurs, elles signent d'autres chartes, et notamment avec la Fédération française d'aviron pour aider à la pratique et consentir des loyers acceptables pour les clubs locataires des espaces dont VNF sont propriétaires -je pense à la séquence des trois clubs d'aviron, et notamment du club d'aviron de Lyon-Caluire et Cuire- pour que VNF veillent bien à ce que le projet Rives de Saône soit compatible -et on sait que cela va l'être, donc on est rassuré- avec la pratique de ce sport sur les belles rives de notre rivière la Saône.

Voilà le souhait que nous voulions formuler, monsieur le Président.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

M. COSTE : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Centriste et démocrate.

M. AUGOYARD : Merci, monsieur le Président. Ce sera très court, juste pour dire que nous soutenons cette convention avec VNF, y compris les futures idées de la navette fluviale.

Ensuite, juste pour faire un point vraiment local, sur le cinquième arrondissement, pour rappeler la préoccupation de beaucoup d'habitants et de beaucoup d'élus de l'arrondissement sur le quai des Etroits qui est souvent oublié. Il est important que le projet Rives de Saône ne soit pas un beau moment de contemplation avec des quais oubliés en face. Il serait donc très important que nous puissions avoir deux belles rives.

Le deuxième point est plutôt une proposition : puisque le projet Rives de Saône entre Saint Jean et le pont de la Feuillée ne va peut-être pas venir tout de suite, en attendant que le parking soit détruit, etc., il serait peut-être intéressant d'envisager un aménagement provisoire de ce qui sert aujourd'hui de Marché de la création pour faire une belle promenade comme sur les quais hauts des berges du Rhône, ce qui permettrait aux habitants de montrer que ce quartier ne va pas attendre beaucoup d'années avant que les rives de Saône arrivent vraiment à cet endroit-là et permettra aussi d'avoir un embellissement du quartier qui ne sera que profitable au tourisme, dont nous avons vu tout à l'heure qu'il est extrêmement important pour le développement économique de notre agglomération.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. HAVARD : Monsieur le Président, mes chers collègues, simplement une intervention rapide sur ce sujet-là.

D'abord pour se féliciter du travail partenarial fait avec VNF qui a montré encore son attachement à ce bon travail par la présence de son Président, vendredi dernier, à l'inauguration de la capitainerie.

Le fleuve Rhône et la rivière Saône sont un atout exceptionnel pour notre agglomération et les enjeux que nous avons autour sont majeurs sur tous les plans. Nous avons vu ses multiples usages et ses différents enjeux : que ce soit la préservation de la biodiversité ou la préservation de son milieu naturel, la voie de transport et l'importance du port Edouard Herriot au bout de Rhône, la production d'électricité, le sport -comme vient de nous le rappeler notre collègue Vesco- et bien sûr le besoin d'eau pour les habitants, l'industrie, l'agriculture, le tourisme ; sans oublier que la voie d'eau c'est aussi l'endroit où certaines personnes vivent et habitent tout au long de l'année.

Ces multiples usages et fonctions posent évidemment le problème de la gouvernance. Je crois que l'on peut tous se réjouir du travail partenarial fait avec VNF. Et son nouveau Président, dans la succession de François Bordry, est particulièrement attaché à ce travail partenarial.

Je remercie aussi notre collègue Roland Bernard qui fait en sorte que tous les acteurs puissent travailler ensemble, comme nous avons pu le voir à l'occasion de la réunion que le Préfet avait organisée autour de Madame le Ministre Nathalie Kosciusko-Morizet.

Pour notre agglomération, les enjeux sont multiples -ils ont été balayés-, que ce soit au nord, au sud ou à l'est. Je crois que c'est effectivement une richesse qu'il nous faut savoir mettre plus en valeur après que les années d'urbanisation passées aient un peu tourné le dos à l'eau.

Nous sommes aujourd'hui dans une période où nous devons effectivement nous retourner vers la voie de l'eau. Sur l'ensemble des projets (Rives de Saône, Lyon Confluence, l'Anneau

bleu, la Vallée de la chimie, la préservation de nos îles et notamment de l'île Roy), il y a autour de ces projets à chaque fois des enjeux aux multiples usages et je voudrais simplement redire, pour terminer cette intervention -et j'ai eu l'occasion d'en parler régulièrement avec le Vice-Président Roland Bernard-, l'importance qu'il y a à ne pas oublier ceux qui vivent sur l'eau : ils sont une richesse, ils rendent cet espace vivant et il faut que, dans ces multiples usages et ces multiples fonctions, nous n'oublions pas celles et ceux qui vivent et travaillent sur les péniches, de façon à ce qu'ils puissent rester, y compris au cœur de notre agglomération.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Un mot pour répondre au groupe Centriste et démocrate : je signale que nous allons commencer à faire des choses sur la rive droite de la Saône et, en particulier, devant le Palais de justice où va être aménagée une esplanade, ce qui va nous amener à enlever les places de parking qui aujourd'hui, évidemment, polluent un peu la vision que l'on peut avoir de la Saône depuis le Palais de justice, de manière à valoriser ce secteur dès ce mandat.

Donc je mets aux voix ce dossier. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président Roland BERNARD.

N° 2011-2269 - urbanisme - Vaulx en Velin - Carré de Soie - Mise en place d'une oeuvre architecturale provisoire - Attribution d'une subvention à l'association PASS Rhône-Alpes pour l'année 2011 - Délégation générale au développement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Charrier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2269. Monsieur Charrier, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CHARRIER, rapporteur : Monsieur le Président et chers collègues, le Carré de Soie est aujourd'hui, une opération en plein développement et je crois que je peux vous inviter à aller sur le site et apprécier l'évolution de cette opération qui marque le développement de notre agglomération, et plus particulièrement la première couronne de l'est lyonnais.

Ceci étant, nous pensons qu'il faut encore développer un certain nombre d'initiatives pour favoriser -je dirai- son appropriation et renforcer son identité et nous pensons que les actions culturelles peuvent être des leviers, des moyens pour aller dans ce sens-là. C'est la raison pour laquelle je vous propose de soutenir l'initiative prise par l'école d'architecture de Lyon et par l'association PASS Rhône-Alpes, qui est une association qui regroupe des acteurs économiques et des entreprises, pour mettre en place, dans le cadre de la Biennale d'art contemporain et plus particulièrement de Veduta, une oeuvre d'art contemporain pour créer à la fois des animations et des événements sur ce site du Carré de Soie.

Cette action sera également en lien avec des équipes de la politique de la ville positionnées sur les quartiers environnants. Il est donc proposé de verser une subvention à l'association PASS Rhône-Alpes d'un montant de 50 000 €.

Monsieur le Président, sont projetées deux images : l'une pour indiquer le site, c'est-à-dire face au pôle multimodal de la Maison du projet et la deuxième photo pour donner la dimension de l'oeuvre qui sera présentée.

(Projection de diapositives - VOIR annexe 1 page 32).

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je donne la parole au groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. GENIN : Monsieur le Président, d'abord juste quelques mots pour me féliciter de cette délibération.

Comme d'habitude, dans le cadre de la Biennale d'art contemporain, Veduta se construit avec l'ensemble des acteurs du territoire et notamment, cette année, des actions sur Décines Charpieu, Feyzin, le Grand Parc, Lyon et Vaulx en Velin.

Au-delà de Veduta, notre satisfaction est confirmée puisque la Biennale de Lyon, onzième édition, se déroulera sur quatre lieux : la Sucrière, le Musée d'art contemporain, la Fondation Bullukian et l'ancienne usine Tase à Vaulx en Velin -ce qui est loin d'être neutre-.

Lors d'une réunion il y a quelques semaines, le Président du Grand Lyon avait rappelé que les territoires de l'est lyonnais participaient pleinement au développement de notre agglomération, à son rayonnement. Des actes comme celui que nous allons voter ce soir montrent que ce ne sont pas que des mots. La délibération concerne Vaulx en Velin mais, n'étant pas chauvin, je parle là aussi de l'ensemble de nos villes de l'est lyonnais.

Les territoires de l'est ont certes des difficultés mais ce sont aussi et surtout des atouts pour toute notre agglomération. Encore faut-il se donner les moyens pour les faire vivre et progresser ! Bien sûr, nous sommes sur cette voie et, dans bien d'autres exemples également, nous devons donc continuer sur cette même voie. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Un mot, monsieur le Maire, pour dire que souvent les observateurs de la vie de l'agglomération ne font pas assez attention à l'évolution du Carré de Soie. Cela leur semble un peu éloigné du centre de l'agglomération mais je veux souligner que le Carré de Soie n'est qu'à dix minutes en tramway de la Part-Dieu ; c'est devenu aujourd'hui un quartier central en forte évolution et j'invite chacun à se rendre compte sur place de la façon dont il vit.

Nous portons ensemble toute une série d'actions qui, dans les prochains temps, vont le faire totalement changer.

Tout d'abord, nous sommes arrivés à un accord sur le tènement de l'usine Tase et, si effectivement nous n'avons pas de complication juridique, 9 500 mètres carrés seront construits dans un premier temps en immeubles d'habitation et un peu de bureaux, je crois.

Deuxièmement, nous sommes en train de travailler avec quelques grands groupes qui veulent faire du Carré de Soie leur antenne en matière de développement durable et en faire un modèle pour leur entreprise. C'est à la fois le groupe GDF Suez et le groupe Veolia, avec quelques grands projets, pour les uns un peu plus de 10 000 mètres carrés, pour les autres presque 50 000 mètres carrés. Cela veut dire qu'il s'agit d'une opération qui est aujourd'hui aux dimensions des grands projets d'agglomération.

Je souhaitais le dire parce qu'aujourd'hui on évoque quelquefois cela au détour d'actions ponctuelles mais les choses, lorsqu'on les met bout à bout, sont en train de transformer un secteur complet de l'agglomération et en particulier la commune de Vaulx en Velin qui, ailleurs qu'au Carré de Soie, est en train de se transformer totalement.

Voilà ce que je voulais dire. Je mets aux voix le dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CHARRIER.

N° 2011-2218 - déplacements et voirie - Conception, gestion, communication et animation du dispositif de covoiturage des territoires de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction de la prospective et du dialogue public -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Vesco a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2218. Monsieur Vesco, vous avez la parole.

M. le Vice-Président VESCO, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Ce dossier concerne le dispositif de covoiturage du Grand Lyon qu'il s'agit de porter à une phase d'installation pérenne pour 2011-2015, c'est-à-dire sur une durée de quatre ans.

On sait que cela fait partie d'une politique générale publique du Grand Lyon qui consiste à mieux partager les transports individuels. Il y a l'autopartage, le covoiturage, le vélopartage et c'est la même politique ; autant de solutions complémentaires qui permettent de développer les alternatives à la voiture individuelle dont il s'agit de diminuer l'usage, notamment la voiture autosoliste puisqu'il s'agit essentiellement du trajet domicile-travail, dans le cadre du covoiturage, où les véhicules sont occupés par une personne par véhicule, ce qui donne l'ampleur de la tâche pour mieux remplir les voitures puisque et c'est le but de l'autopartage.

13 portails créés qui déclinent notamment ce portail central du Grand Lyon sur les zones économiques d'emploi, telles que la Vallée de la chimie, Techlid, Porte des Alpes, Perica, Grand Lyon, Presqu'île, un portail santé, un portail Lyon 7°. Au cours de ce mois de mai, sont inscrits 4 288 covoitureurs. Le potentiel, c'est 10 % des salariés. C'est intéressant parce que 20 % au moins des inscrits covoiturent au moins une fois par semaine, ce qui est tout à fait appréciable. De plus, c'est un ratio très intéressant en termes d'euros par tonne de CO² économisés puisque nous sommes à 100 € par tonne de CO². Seule l'isolation thermique fait mieux avec 50 €, voir l'info multimodale avec 15 €, mais nous sommes bien en dessous d'ailleurs du plan modes doux qui est à 400 € par tonne de CO² économisée parce qu'évidemment, il n'y a pas d'infrastructure et qu'on publicise, quelque part, un moyen de déplacement privé.

A signaler l'extension de ce dispositif à un portail événementiel qui consiste à diminuer l'usage de la voiture individuelle pour se rendre aux spectacles ou aux événements tels que les biennales ; l'opéra est concerné -cela fait partie de son plan climat-, le TNP, le théâtre de la Renaissance, celui de la Croix-Rousse, les Subsistances ; l'Auditorium, la Salle 3000, la halle Tony Garnier vont rejoindre ce portail qui est intitulé "covoituragepoursortir.fr" et qui ouvrira au mois de septembre.

Voilà ce que l'on pouvait dire sur un projet dont le Grand Lyon assurera 20 % du financement c'est-à-dire 230 000 € TTC environ. Ce projet étalé sur quatre ans permettra au Grand Lyon de développer ce site, notamment en termes d'applications, en termes d'outils de marketing, et permettra l'utilisation des réseaux sociaux à même de développer le nombre de visiteurs sur ce site. Enfin, le développement d'une formule de covoiturage dynamique en temps réel permettra de mettre en relation les covoitureurs grâce à leur smartphone.

Merci, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Deux minutes pour le groupe Centriste et démocrate.

M. GEOURJON : Monsieur le Président, mes chers collègues, Notre Communauté urbaine est très active sur le développement de transports alternatifs ; le covoiturage en est un, comme l'autopartage.

Nous approuvons le sens de cette délibération, à savoir l'extension de l'expérimentation à tous les déplacements domicile-travail de l'ensemble des habitants du Grand Lyon et la réflexion sur d'autres extensions plus thématiques.

Je voudrais d'ailleurs souligner, à l'occasion de cette délibération, l'effort qu'ont réalisé de nombreuses entreprises ou des nombreuses associations d'entreprises pour promouvoir localement le covoiturage ; le site sur le septième arrondissement en est un exemple.

Je voudrais également ce soir évoquer l'exemple grenoblois qui a eu une politique très offensive sur le covoiturage, avec notamment deux points qui me paraissent intéressants à souligner : le premier, c'est que tous les passagers d'une voiture en covoiturage peuvent obtenir le ticket du parking-relais utilisé, qui sert alors à voyager dans les transports en commun grenoblois. Je pense qu'il serait intéressant d'étudier cette solution pour que l'on puisse la mettre en place dans l'agglomération lyonnaise avec le SYTRAL. De même, toujours à Grenoble -cela rejoint ce qu'à dit Gilles sur les smartphones-, il y a maintenant un système de réservation via SMS qui a été testé et qui permet de fiabiliser et d'optimiser l'utilisation du covoiturage. Est-ce qu'un tel dispositif est à l'étude sur le Grand Lyon ?

Enfin, je note avec intérêt que le Grand Lyon a retenu dans son appel d'offres la société La Roue Verte qui a beaucoup travaillé sur Grenoble. J'espère que nous pourrions nous appuyer sur cette expérience pour développer l'outil grand lyonnais.

En revanche, prenons garde à ne pas créer de confusion. En effet, la multiplication d'interfaces de covoiturage, pour le travail, pour les événements sportifs ou culturels, si elle répond à un vrai besoin, peut aussi désorienter les utilisateurs. Les outils développés devront donc être parfaitement lisibles. Une fois n'est pas coutume, notre groupe insistera sur la communication mais sur une communication fonctionnelle. Il est important d'informer les citoyens de l'existence de cet outil.

Enfin, je voudrais profiter de ce sujet sur les transports pour revenir à l'information multimodale. Lors de l'avant-dernière séance, je vous avais demandé, monsieur le Président, des informations concernant l'avancée du projet de radio multimodale que nous avons voté il y a plus d'un an. Pour le moment, je n'ai pas eu de réponse vraiment concrète sur cette question. Aussi, je me permets de la reposer en la complétant par une proposition. En effet, aujourd'hui, nous avons beaucoup d'informations transports qui sont accessibles. Depuis quelques semaines, les TCL ont lancé un système d'alerte SMS en cas de perturbation sur les lignes. Depuis plusieurs années, le Grand Lyon propose le système info-traffic. Les panneaux Vélo>v indiquent les disponibilités des stations les plus proches. Au niveau de la SNCF, les dispositifs sont un peu moins bien rodés pour le moment.

Or, le Grand Lyon se veut un laboratoire des nouvelles technologies et il a raison. Un laboratoire d'une nouvelle façon de se déplacer et, là aussi, il a raison. Tout à l'heure, en commission générale développement économique, vous parliez de ville intelligente. Il nous paraîtrait donc très utile pour les Grands

Lyonnais et cohérent avec notre politique de développement que nous contribuons, directement ou indirectement, à la création d'une application smartphone multimodale, application proposant le calcul d'un itinéraire optimal, en fonction du point de départ et du point d'arrivée -c'est une évidence- mais également en fonction des horaires des lignes de transports en commun (TCL, SNCF, lignes du Département du Rhône), des informations sur le trafic autoroutier en temps réel, de l'état des stations Vélo'v, de l'état de saturation des parcs-relais -puisque cela aussi c'est parfois un problème tôt le matin-. Est-ce que le Grand Lyon travaille dans cette voie-là ?

Je vous remercie, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. QUINIOU : Monsieur le Président, chers collègues, trouver des alternatives à l'utilisation unipersonnelle de la voiture particulière est un sujet particulièrement intéressant pour nos agglomérations, dont la réputation bouchonnée n'est plus à faire malheureusement !

La solution ? Mutualiser les voitures, c'est donc le covoiturage. Si cette solution semble évidente et existe depuis des années, depuis toujours même, on prend les gens avec soi dans sa voiture, la mise en œuvre d'un covoiturage global est plus délicat avec un grand nombre de freins, comme par exemple le sentiment de dépendance, d'insécurité, comment mettre en œuvre la rémunération du service et les zones de rencontres non adaptées.

Limiter le plan de covoiturage du Grand Lyon à la mise en place de site Internet est extrêmement réducteur. Il faut absolument, pour que cette solution moderne de déplacement fonctionne, mettre en œuvre une solution globale pour éliminer tous les freins, avec notamment la mise en place d'infrastructures.

Ainsi, les aires de covoiturage sont indispensables pour que ces solutions se développent : des espaces identifiés où un véritable regroupement opérationnel pourra se mettre en place, au-delà des rencontres au sein de l'entreprise, ces espaces étant signalisés, identifiés et porteurs de services. Au-delà de la mise en relation, c'est le développement de réelles lignes où la possibilité de changer de covoitreur au dernier moment doit être possible. Il faut également que les démarches interentreprises se développent. C'est enfin les services annexes comme la multimodalité qui doivent être accompagnés. Le covoiturage ne doit pas forcément se penser de domicile à travail mais de bassin de déplacement à bassin de déplacement, les derniers kilomètres se faisant par les modes urbains classiques.

Plus que cette mise en relation, et donc les sites web, la mise en place d'un covoiturage d'agglomération doit se faire avec une volonté au moins équivalente à celle d'un réseau de transports en commun, surtout quand celui-ci, une fois mis en place, ne coûte plus rien à la collectivité.

Nous voterons pour ce rapport en souhaitant que le Grand Lyon puisse voir de façon plus prospective tous les avantages de cette solution de déplacements et qu'il ne se limite pas à l'aspect mise en relation qui est insuffisant pour le développement effectif de cette démarche.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Socialiste et apparentés.

Mme DUBOS : Nous avons à voter un rapport concernant le covoiturage et c'est l'occasion pour notre groupe de répondre à quelques questions et de faire quelques commentaires sur ce dispositif intéressant. A l'heure où un grand nombre de communes s'engagent dans des agendas 21 et participent à l'élaboration du plan climat du Grand Lyon avec des déclinaisons locales, cela va tout à fait dans le bon sens et peut leur apporter un support afin d'impliquer un plus grand nombre de concitoyens.

En quoi consiste le covoiturage ? Quelle est notre intervention de collectivité ? Est-elle pertinente ? Peut-elle être améliorée ?

La technologie d'aujourd'hui permet à deux personnes qui ne se connaissent pas et font tous les jours le même trajet de se connecter sur leur ordinateur, se donner rendez-vous et partager leur voiture. Pour eux, l'avantage est une division par deux ou plus de leurs frais de transports. Pour la collectivité, c'est la diminution des embouteillages et celle des émissions de gaz à effet de serre et autres pollutions qui sont recherchées. Notre intervention est donc tout à fait pertinente et légitime.

Comment le Grand Lyon intervient-il ? En coordinateur : un prestataire est désigné pour gérer les sites Internet et la base de données qui fait fonctionner le dispositif. Un accompagnement est fait en direction des entreprises car leur relais est indispensable pour toucher les salariés. Ainsi, les contacts pris avec Renault Trucks ont débouché sur 400 nouvelles inscriptions.

Comment l'améliorer ? Nous ne sommes qu'au début du processus et de nouvelles inscriptions sont engrangées à un rythme régulier de plusieurs centaines par mois sur le portail Internet. Le développement est attendu aussi par l'évolution de la technologie qui, sous peu, permettra d'utiliser les services du covoiturage depuis un smartphone avec une application dédiée.

Nous ne pensons pas résoudre toutes les questions de déplacements avec le covoiturage qui n'est qu'un élément d'un dispositif global et complexe mais c'est un élément intéressant, à suivre et à encourager, d'autant plus que ce nouveau marché va étendre le covoiturage à des déplacements autres que domicile-travail.

Monsieur le Président, chers collègues, je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Simplement une réponse pour le groupe Centriste et Démocrate : sur la radio, on passera une délibération sans doute au prochain Conseil. Vous voyez, on anticipe au mieux vos souhaits !

Donc je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président VESCO.

N° 2011-2221 - déplacements et voirie - Vaulx en Velin - Décines Charpieu - Boulevard urbain est (BUE) - Section La Soie - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

N° 2011-2222 - déplacements et voirie - Vaulx en Velin - Décines Charpieu - Réalisation du Boulevard urbain est (BUE) - Section La Soie - Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU), déclaration de projet et levée de réserve à la suite des enquêtes publiques réalisées dans le cadre de la procédure d'expropriation - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Touleron a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2011-2221 et 2011-2222. Monsieur Touleron, vous avez la parole.

M. TOULERON, rapporteur : Les deux délibérations qui nous sont soumises aujourd'hui concernent la réalisation du boulevard urbain "est" sur le secteur de la Soie.

Le premier dossier concerne une individualisation complémentaire d'autorisation de programme sur des travaux de voirie, des protections antibruit et des acquisitions foncières.

Le deuxième dossier prend note de l'avis favorable du commissaire-enquêteur sur la mise en compatibilité du PLU et sur l'utilité publique du projet, l'essentiel des recommandations étant pris en compte.

L'aménagement retenu intègre, outre les voies de circulation automobile, un site propre aux transports en commun, une piste cyclable, des trottoirs pour piétons et des terre-pleins paysagers entre les voies, le tout ayant gagné en qualité d'intégration urbaine au fur et à mesure de l'évolution du projet.

Avis favorable de la commission sur les deux rapports.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme CHEVALLIER : Monsieur le Président, chers collègues, par ces deux délibérations, nous poursuivons notre engagement -comme il vient d'être dit- pour l'opération du boulevard urbain "est" ; c'est donc la section de la Soie.

Alors, nous voulons rappeler à cette occasion notre critique importante sur ce projet qui est une armature routière à deux fois deux voies, laquelle ne peut conduire -et nous l'avons déjà souligné- qu'à un très fort accroissement de la circulation automobile, en opposition aux objectifs du plan de déplacements urbains et du plan climat pour 2020. Nous soulignons, à ce sujet, l'inquiétude des riverains réunis en association qui réclament, comme nous le faisons, deux fois une voie automobile pour ce projet. Cet aspect a été d'ailleurs largement expliqué dans le bilan de l'enquête publique ainsi que les conséquences que cela va provoquer, aussi bien sur la question du bruit que sur la question de la pollution. Rappelons qu'il est prévu la mise en place d'écrans antibruit de cinq mètres de haut sur une longueur de 700 mètres et aussi le choix d'espèces végétales pour absorber au mieux les polluants induits.

Nous apprécions que soit prévu sur cette portion un site propre réservé aux transports en commun -ce qui n'est pas le cas sur d'autres sections-, site propre qui préfigure le projet de ligne forte de rocade A 8 tant attendu et nous insistons, comme le fait le commissaire-enquêteur, sur la demande de rendre prioritaire l'axe fort de transports en commun en site propre sur ce boulevard. Le projet de ligne A 8 devra faire partie des projets prioritaires programmés au début du prochain mandat ; elle permettra -cela a été souligné- une bonne desserte d'Eurexpo et de l'est lyonnais.

Nous regrettons à nouveau que cette ligne n'ait pas été faite avant l'extension décidée de T 2. Pour cela, comme nous l'avons fait pour les précédentes délibérations -donc ce n'est pas une surprise- concernant le BUE, notre groupe votera contre et nos Vice-Présidents s'abstiendront.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. THIVILLIER : Monsieur le Président, chers collègues, le groupe Communiste et intervention citoyenne approuvera ces

deux rapports qui confortent la réalisation du BUE, dont nous avons, à de nombreuses reprises, appelé à l'édification comme boulevard urbain périphérique desservant les nombreuses zones économiques et commerciales de la première couronne de l'est lyonnais. Nous allons donc nous en féliciter.

Mais nous avons garde de renouveler nos précédentes réflexions, de nombreuses fois exprimées ici et ailleurs.

Monsieur le Président, la caractéristique de ce BUE est sa réalisation fragment par fragment, dans des temps d'une singulière lenteur, avec des critères et une morphologie viaire disparates, tantôt à deux fois une voie, parfois à deux fois deux voies, avec ou sans piste modes doux, avec ou sans éclairage public, incluant sur quelques tronçons une capacité à accueillir du transport en commun en site propre (TCSP), arboré ou pas arboré, etc. Sur ces points, nous ne comprenons pas qu'il n'y ait pas une réalisation concordante, cohérente, d'ensemble, avec un service rendu identique dans toutes les communes desservies. Je ne veux pas croire qu'il y ait des spécifications particulières ici plutôt que là. Je souhaite en tous les cas, monsieur le Président, que vous nous éclairiez sur ces sujets.

Enfin, nous sommes à mi-mandat et nous rappelons tout l'intérêt du BUE dans son parcours complet, c'est-à-dire du boulevard urbain sud jusqu'à Vaulx en Velin, c'est-à-dire du sud-est jusqu'au nord-est de la première couronne de l'est lyonnais. Pour être clairs, nous n'avons aucune connaissance d'une mise à l'étude, pourtant inscrite à la PPI (programmation pluriannuelle des investissements) de ce mandat, sur le franchissement des voies SNCF de la ligne Lyon-Chambéry-Grenoble au droit de Vénissieux et de Saint Priest ; les riverains de ces deux villes attendent beaucoup de votre réponse.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Je donne la parole au groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. QUINIOU : Monsieur le Président, chers collègues, je dois vous l'avouer, ce rapport est rassurant pour nous. En effet, depuis maintenant des lustres, nous avons l'impression que vous vouliez bouter la voiture aux confins de l'agglomération, réduisant à peau de chagrin l'espace nécessaire aux déplacements personnels, souvent associés une activité économique viable.

Vous savez à quel point notre groupe est soucieux de la préservation et de la sauvegarde de notre écosystème. Cependant, nous accordons également une part très importante au libre arbitre et cette liberté, lorsqu'elle est appliquée aux déplacements, est bien souvent amputée par des décisions censées flatter une certaine clientèle.

Ce projet de BUE donne une place à chacun et cette liberté de choix dans le mode de déplacement est la véritable modernité à prôner.

Si, comme la majorité des experts semble le consentir, la voiture n'aura plus une place prépondérante dans les années à venir au niveau des zones urbaines, cette situation prendra plusieurs décennies. Ainsi, la mutation dans les moyens de se déplacer sera graduelle. Il faut que le changement des habitudes de déplacements se fasse de façon volontaire et adaptée. L'évolution ne peut se faire sur une logique de rupture. La modalité basée sur les modes doux et les transports en commun doit également pouvoir s'exprimer dans les villes, en ne substituant pas forcément un mode par un autre mais en trouvant les solutions de les mixer dans une parfaite -j'insiste- sécurité.

Ce projet de BUE donne ainsi, par sa structuration, l'opportunité à chacun de construire sa mobilité au gré de ses contraintes et nous souhaitons que cette vision le soit également sur d'autres projets qui, alors qu'ils sont quasiment financés par l'État, ne trouvent pas les restes de financements nécessaires pour y ajouter un volet modes doux, bloquant de ce fait complètement le projet ; c'est ainsi le cas des aménagements à réaliser pour l'A 450 entre Saint Fons et Saint Genis Laval.

Notre groupe votera favorablement pour ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je veux dire un mot sur ce dossier parce qu'il me semble tout à fait fondamental pour le développement du centre-est de l'agglomération.

Il y a quelques semaines, nous avons fait une présentation de tout ce qui va s'engager sur ce centre-est de l'agglomération. Tout ceci va s'étaler dans le temps, dans les dix et quinze prochaines années. Autant avoir une vision claire sur ce qui va se passer. Aujourd'hui, comme je le disais pour le Carré de Soie, nous abordons souvent les dossiers par petits bouts. Vous aviez tout à fait raison, cher collègue, de souligner qu'il faut avoir une vision cohérente.

Aujourd'hui, le boulevard urbain "est" va relier Vaulx en Velin à Vénissieux et donc permettre d'aller jusqu'au sud -la section qui concerne le Grand Lyon a deux fois deux voies et nous l'avons voulu ainsi- avec des possibilités de transports en commun tout au long de ce boulevard urbain "est". C'est là que se situera d'ici quelques temps la ligne A 8 dont on a parlé.

Mais évidemment, pour nous, ce n'est pas simplement un projet routier, c'est un projet d'aménagement global du centre-est de l'agglomération. Je dois dire que je partage votre logique. J'ai vu qu'un bout était aménagé par le Conseil général -moi, je prends toujours mes responsabilités, c'est clair- et, sur le nord, il était à deux fois une voie. Alors, moi, je mets en garde et je l'ai dit : à deux fois une voie, le risque est que les gens qui n'arriveraient pas à remonter au nord essaient de regagner les voies autoroutières en passant par le centre de Vaulx en Velin et donc le village de Vaulx en Velin serait effectivement envahi par la circulation. Alors, on voudrait au départ éviter le mal en disant : "Deux fois une voie, c'est plus simple" mais si, effectivement, vous avez un rétrécissement quelque part, cela va être extrêmement compliqué à gérer.

Je l'ai redit au service, je souhaite qu'autour de ces deux fois deux voies, il y ait un transport en commun capable d'évolution dans le temps, c'est-à-dire que l'on commencera sans doute par une ligne forte et ensuite, dans le temps, se donner la capacité d'avoir effectivement -je ne sais pas à quelle distance- un aménagement tramway qui soit encore une de ces lignes qui relie le nord au sud.

Voyez, par exemple, la façon dont nous envisageons aujourd'hui les tracés (*projection de diapositives - VOIR annexe 2 page 34*). Je souhaite vous montrer quelques images parce que nous avons eu l'occasion de discuter quelquefois, vous vous souvenez, sur l'enquête publique T 2, de savoir s'il fallait le prévoir aux Sept Chemins, etc., et cela n'offrait aucune pertinence parce que les Sept Chemins aujourd'hui, on ne peut pas dire que ce soit la zone la plus achevée de l'agglomération. Donc nous allons repenser cette zone autour du boulevard urbain "est", de redévelopper l'urbanisme de cette zone et les ambiances que l'on voudra avoir ce sont plutôt celles-ci que les ambiances actuelles.

Voilà comment nous pensons l'est de l'agglomération, pas comme quelque chose qui serait de seconde qualité par rapport

aux dessertes qu'il y a dans le cœur de l'agglomération mais avec une équivalence de qualité. C'est la meilleure façon de lutter contre la discrimination des territoires.

Alors après, évidemment que nous maillons ceci. Nous avons aujourd'hui la partie la plus difficile à réaliser, c'est la partie centrale, donc sous les voies ferrées à Vénissieux ; mais sachez, chers collègues, que nous allons lancer, au début de l'année prochaine, les études pour pouvoir réaliser dans les mandats futurs cette traversée des voies, parce que c'est ce qui donnera sa cohérence globale au boulevard urbain "est".

Voilà, mes chers collègues, comme cela, chacun a l'information partagée sur toutes les séquences de ce boulevard urbain. Je signale, pour la partie qui nous concerne, que nous avons un problème à résoudre, à la fois un peu pour la voirie mais pour les transports en commun : nous voulons également relier le Carré de Soie à cette grande verticale A 8 sur laquelle il y aura des transports en commun. C'est pour cela que nous avons fait les choix que nous faisons aujourd'hui et que nous les soumettons au vote. Alors on peut penser que le Carré de Soie n'a pas besoin d'être relié par transport en commun à cette grande dorsale A 8 ; nous, nous pensons le contraire.

Je mets les dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Centre gauche démocrate - Non inscrits (M. Broliquier, Mme Palleja),
- contre : groupe Europe Ecologie-Les Verts (sauf MM. Buna et Charles qui se sont abstenus),
- abstentions : MM. Buna et Charles (Europe Ecologie-Les Verts).

Adoptés.

Rapporteur : M. TOULERON.

N° 2011-2270 - déplacements et voirie - Désignation d'un représentant suppléant au sein de la commission mixte chargée du suivi de la réalisation du tronçon ouest du périphérique (TOP) - Direction des grands projets -

M. LE PRÉSIDENT : Le dossier numéro 2011-2270 est retiré. Le Conseil général n'ayant pas désigné ses deux représentants, on les désignera tous en même temps.

(Retiré).

N° 2011-2223 - déplacements et voirie - Caluire et Cuire - Création d'une hélisurface sur le chemin de halage - Offre de concours par CAPIO Clinique du Tonkin - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Abadie a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2223. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, ce dossier concerne la création d'une hélisurface sur le chemin de halage sur la commune de Caluire et Cuire. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. PETIT : Quelques mots sur ce projet, monsieur le Président, qui offre bien évidemment un intérêt public. Il s'agit d'installer une hélisurface sur la commune de Caluire et Cuire afin que les

hélicoptères puissent s'y poser pour les urgences de l'hôpital de la Croix-Rousse, de l'infirmerie protestante et de la clinique du Tonkin. A ce sujet, il n'y a bien sûr aucun problème, bien qu'il y aura certainement des nuisances mais elles en valent le coup puisque c'est un projet d'agglomération.

Par contre, nous avons quelques questions puisque la réalisation de l'hélisurface est financée par les hôpitaux et que les voiries d'accès sont financées par le Grand Lyon. Or, aujourd'hui, nous ne savons pas sur quel budget ces voiries vont être prises et nous ne savons pas quelle sorte d'enrobé va être posée. Or, il nous semble que, pour un projet de ce type et en premier lieu pour le confort des équipes du SAMU, ce serait tout de même intéressant d'investir un peu sur la qualité de l'enrobé et aussi pour la durabilité de l'enrobé. Aujourd'hui, nous n'avons pas eu de réponse très précise là-dessus ainsi que sur le financement. S'agissant d'un projet d'agglomération, nous ne souhaiterions pas que ces budgets soient imputés sur la commune de Caluire et Cuire, les budgets de voirie étant suffisamment restreints, comme vous le savez ; nous nous en plaignons assez souvent !

Sur la forme, je vous remercie de votre réponse, sans vous énerver, contrairement au dernier Conseil de Communauté où, sur les Rives de Saône, vous avez été particulièrement agressif et, en l'occurrence, hors sujet ! Par avance, merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Abadie, avec flegme.

M. le Vice-Président ABADIE : Je serai calme, monsieur le Président. Par contre, je n'ai pas les éléments pour vous répondre aujourd'hui mais nous vous les ferons passer ; à moins que la directrice ait des éléments.

M. LE PRÉSIDENT : La directrice ne peut pas répondre parce que nous sommes en Conseil mais je vais vous répondre en disant que le financement de cet aménagement se fait hors budget proximité. Pour répondre précisément à votre question sur la qualité des enrobés, je ne suis pas descendu dans ce détail pour le moment mais je m'informerai avec soin dès les prochaines minutes après le Conseil, de manière à pouvoir vous répondre le plus calmement possible.

Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

N° 2011-2225 - déplacements et voirie - Oullins - Pôle multimodal de la Saulaie - Mail Semard - Approbation du programme et de l'enveloppe financière des travaux - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Vesco a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2225. Monsieur Vesco, vous avez la parole.

M. le Vice-Président VESCO, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Il s'agit de l'individualisation partielle d'autorisation de programme pour la suppression du passage à niveau afin de créer la voie nouvelle dite «mail Semard» nécessitée par l'aménagement du pôle d'échanges multimodal qui va évidemment accroître le trafic de véhicules sur la rue Semard et qui va charger ce passage à niveau déjà classé dangereux. Une individualisation portant sur 500 000 € TTC sur quatre ans. Merci, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Nous aurons l'occasion de parler dans quelques temps sans doute de l'aménagement de ce pôle multimodal d'Oullins qui va permettre au centre-ville

d'Oullins d'être relayé, avec sa gare multimodale, dans des conditions tout à fait exceptionnelles.

Personne ne demande de temps de parole, je crois. Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président VESCO.

N° 2011-2230 - déplacements et voirie - Lyon 7° - Rue de Gerland - Programmes Nexity et Meunier - Individualisation d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Chabrier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2230. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

M. CHABRIER, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Donc il s'agit ici d'une individualisation d'autorisation de programme rue de Gerland dans le septième arrondissement de Lyon et c'est un avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

Mme DAGORNE : Monsieur le Président, chers collègues, l'aménagement de cet îlot urbain au nord de Gerland participe à la dynamisation de cette partie du quartier et on ne peut que s'en réjouir.

Cet ensemble de 221 logements, de 10 000 mètres carrés de bureaux et de 2 000 mètres carrés de commerces et services nécessite bien évidemment des dessertes par la création de voies nouvelles, suite à l'inscription d'emplacements réservés au PLU mais n'a pas été inséré dans un programme plus large de ZAC ou de PAE. En l'absence également d'une délibération de principe qui permettrait, au titre des articles L 332-11-1 et suivants, d'instaurer des participations des aménageurs pour voiries et réseaux, le Grand Lyon se voit donc contraint de budgéter à sa seule charge une somme conséquente de presque 2 M€ pour réaliser les études, les acquisitions foncières et les travaux de voirie, d'assainissement et eau potable. Seule la taxe locale d'équipement permettra de compenser cet investissement.

Certes, cela permet de requalifier des impasses privées et de palier des problématiques compliquées, par la suite, d'entretien et d'accès comme nous avons déjà des exemples et d'ailleurs, à quelques centaines de mètres, notamment dans le septième arrondissement.

En commission, des précisions ont été apportées sur une éventuelle négociation préalable avec les promoteurs lors de la délivrance du permis de construire mais cela paraît peu probable, vu le contexte juridique qui rend impossible cette procédure. Mais il semble que la méthode adoptée sur ce dossier pourrait peut-être profiter effectivement dans d'autres communes : un certain nombre d'autres collègues d'autres communes aimeraient pouvoir bénéficier de ce type de montage et a priori c'est un peu compliqué et, par ailleurs, il conviendrait peut-être de voir s'il n'y aurait pas un intérêt à avoir une grande délibération de principe au niveau du Grand Lyon concernant les participations pour voiries et réseaux.

Merci, monsieur le Président, merci, chers collègues.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Monsieur le Vice-Président Buna.

M. le Vice-Président BUNA : Je ne sais pas si je vais répondre d'une manière exhaustive, dans la mesure où l'on est dans une situation juridique assez complexe et mouvante.

Vous faites allusion à Gerland, qui était un territoire promu à un développement ; il était normal que nous anticipions et donc qu'il y ait un plan, une trame viaire qui soit jointe au PLU -c'était le plan Greater- pour essayer d'avoir des liaisons est-ouest et nord-sud qui soient cohérentes.

Le problème est que l'on sait faire payer les voiries dans un certain nombre de cas -vous l'avez signalé-.

Le premier cas, c'est lorsque nous sommes dans une procédure d'aménagement ZAC mais certains ici disent que la ZAC c'est trop lourd et c'est de plus en plus lourd, PAE et PUP (projet urbain partenarial). Dans ce cadre-là, vous pouvez demander effectivement à l'aménageur et au promoteur de participer aux équipements à proportion -et le juge y veille- des besoins engendrés par l'opération.

Il y a une deuxième hypothèse, dans laquelle on était jusqu'à une date récente, jusqu'en octobre 2010, c'était celle où l'on demandait au promoteur de faire une cession gratuite, maximum 10 % de l'assiette foncière, qui permettait de payer un certain nombre d'équipements. C'est ce que l'on avait négocié avec Nexity, c'est ce qui avait été négocié avec Pitch Promotion et avec la BNP Paribas.

Malheureusement, depuis que le Conseil constitutionnel a considéré que l'échange entre le permis de construire et la cession s'apparentait à une sorte d'extorsion, un chantage, on ne peut plus le faire. Donc on va payer les voiries, dans l'état actuel des choses et on va attendre 2012 puisqu'en 2012, il y a une taxe d'aménagement qui va permettre de récupérer -sous réserve de son application- une partie des fonds investis par la collectivité. Ce ne sont pas des fonds perdus puisque, de toute manière, on peut faire payer la TLE, c'est la seule chose que l'on sait faire payer aujourd'hui, puis on le récupère sur le foncier et la taxe d'habitation. Mais c'est une situation qui n'est pas satisfaisante : les collectivités dépensent et d'autres en bénéficient. Je pense qu'il serait bien que l'on revienne à plus d'équilibre dans les opérations d'aménagement et d'urbanisme. Voilà ce que je voulais vous dire.

Une question a été posée tout de même, me semble-t-il, en commission sur les logements sociaux sur l'opération elle-même. Je voulais vous donner des précisions parce que moi, j'ai signé le permis de construire avec Nexity et ensuite avec Meunier. Il n'y avait pas de secteur de mixité sociale (SMS) et pourtant les deux opérateurs ont accepté de réaliser plus de 20 % de logement sociaux : Nexity, avec l'OPAC du Grand Lyon, 29 logements sur 208 et Meunier 24 sur 113 avec le groupe immobilier 3 F. Au-dessus, ils ne nous devaient rien. On est au-dessus des 20 %, c'est une bonne opération et je pense que chacun se réjouira de voir l'urbanisme maillé se développer ailleurs qu'à Jean Jaurès au niveau de Gerland.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je mets donc le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. CHABRIER.

N° 2011-2231 - déplacements et voirie - Lyon 4° - Lyon 9° - Pont Schuman et voiries - Dépôt du dossier de demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau - Direction des grands projets -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Roland Bernard a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2231. Monsieur Roland Bernard, vous avez la parole.

M. le Vice-Président Roland BERNARD, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération porte sur le pont Schuman et sur le dépôt d'un dossier de demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau.

Je vous rappelle que la réalisation du pont Schuman sur la Saône permet de relier le quartier de Vaise rive droite et celui de Serin rive gauche. Cela entraînera bien entendu la requalification des voiries des quais Gillet dans les secteurs du quatrième et du neuvième, requalification de la rue Birmingham et les voiries du secteur Serin en lien avec la rénovation du tunnel de la Croix-Rousse.

Le pont Schuman est un ouvrage de 180 mètres avec une pile centrale en rivière et ceci nous oblige à un dépôt de demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau parce que ce sont des ouvrages et des travaux qui sont soumis à cette loi, qui respectent bien entendu le code de l'environnement.

Parallèlement au processus d'enquête publique et à la déclaration d'utilité publique, un dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau doit être déposé auprès de la direction départementale du territoire.

Je vous invite bien entendu à voter favorablement.

M. LE PRÉSIDENT : Je donne la parole au groupe Europe Ecologie-Les Verts.

M. COSTE : Monsieur le Président, chers collègues, dans le droit fil de l'intervention du groupe des Écologistes en 2007, ce rapport traitant uniquement d'une autorisation liée à la législation sur l'eau nous permet de vous rappeler nos diverses réserves sur ce projet de création de voirie.

S'il est bien certain qu'aménager les rives de Saône, dédier la passerelle Mazaryk aux modes doux et apaiser la circulation du cœur du neuvième sont des très bonnes choses, il n'en reste pas moins que l'effet aspirateur d'une nouvelle route est bien réel.

Vous me répondrez qu'il faut bien que les professionnels et en particulier les artisans, les riverains puissent aller et venir à leur guise. Il me semblerait plus opportun, dans ce cas et comme souvent, d'analyser globalement la question des entrées et sorties ouest de notre agglomération, de l'incitation à l'utilisation des modes alternatifs aux voitures particulières. 3 % seulement des déplacements vers l'ouest lyonnais et depuis l'ouest lyonnais se réalisent en transports en commun. Une certaine marge de progression est possible, notamment avec l'arrivée du tram-train. Il faudrait aussi envisager pour le prochain mandat un tram de Saint Rambert à la Part-Dieu via justement le nouveau tube du tunnel de la Croix-Rousse qui pourrait être adapté pour cela.

Les Écologistes ont fréquemment demandé l'étude et la mise en œuvre d'une vignette pour professionnels, à l'image de la démarche parisienne, favorisant ainsi le stationnement de ces derniers.

Toutes ces propositions vont dans le sens des divers engagements (plan particulier de la protection de l'atmosphère, PDU, plan climat) d'ores et déjà pris ou en cours par notre collectivité.

Nous nous abstiendrons donc sur ce rapport, les Vice-Présidents votant pour, et nous vous remercions.

M. LE PRÉSIDENT : Je donne la parole au groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

Mme LEVY : Monsieur le Président, j'interviens de façon régulière sur les dossiers du pont Schuman et je profite de cette présentation pour vous faire quelques remarques.

En juillet 2007, nous avons délibéré sur la position du pont. Bien sûr, il n'est plus d'actualité de remettre en cause sa position ou l'œuvre d'art qu'il va constituer. En revanche, comme vous le savez, un certain nombre de riverains sont très mécontents de la tournure que prend ce dossier au regard de la concertation faite tout à fait réglementairement en 2007.

En effet, il y a un fort décalage qui se fait sentir entre les préconisations de la concertation de 2007 et les décisions qui sont en train d'être prises : le rééquilibrage des flux n'est pas atteint, le trafic risque d'augmenter quai Jaÿr et la contre-allée quai Gillet ne sera pas maintenue. Pas de secret mais beaucoup d'ennuis pour les habitants et pour ceux qui vont emprunter ce pont qui aujourd'hui ressemble plus à une mini autoroute.

Je vous l'avais signalé lors de ma dernière intervention, la voirie va se rapprocher de façon hallucinante des façades avec un dépassement du bruit autorisé à proximité des lieux d'habitation du quai Gillet et je remarque pourtant que nous avons, à la Communauté urbaine, un parfait document qui s'appelle «plan environnement sonore du Grand Lyon» où, à la page 20, on titre : «prévenir et guérir pour un meilleur environnement sonore». Alors pourquoi créer une zone bruyante ? Peut-être pour faire une exception.

Ce tableau se noircit dangereusement avec le stationnement des riverains. Vous savez bien que ce quai disposait d'environ 200 places potentielles et que les aménagements vont en prévoir une cinquantaine. A ce sujet, j'ai d'ailleurs entendu le Maire du quatrième dernièrement déplorant cet état fait. S'apercevant peut-être des désagréments, je suis sûre qu'il saura vous convaincre si je n'y arrive pas. Le quai est contraint entre le fleuve et les balcons mais il n'est pas désert et c'est bien là le souci.

Monsieur le Président, vous organisez des réunions sur place, dont une cette semaine, vendredi je crois, de concertation Birmingham-Gillet. C'est la raison pour laquelle je tenais à vous faire entendre non pas raison parce que vous êtes fort raisonnable mais entendre le bruit que produit ce pont mal créé sur ces deux rives. J'ose espérer que, pour ce grand projet, vous allez essayer d'écouter vraiment et surtout de vous pencher sur le rapport de concertation de 2007 qui semblait préconiser des solutions bien plus viables pour les riverains.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Monsieur Claisse.

M. le Vice-Président CLAISSE : Merci, monsieur le Président. Quelques éléments de réponse, notamment pour Fabienne Lévy. Vous ne remettez pas en cause la position du pont ? Très bien, donc acte ! Je rappelle simplement qu'elle a fait l'objet d'une grande concertation en 2005-2006, que, lors de la concertation préalable, nous avons deux options qui étaient soumises à débat : une option du pont au droit du stade Boucaud et une option du pont dans le droit fil de la gare d'eau et c'est celle-ci qui a été choisie à l'issue de la concertation préalable.

Conséquences de ce choix-là, effectivement, le pont arrive face à la résidence du site Jouffroy d'Abbans, sur lequel je vous invite à vous interroger sur les raisons qui ont, à un moment donné, amené certains de nos prédécesseurs -je parle des élus de la Communauté urbaine- à accorder des permis de construire alors

que l'on savait pertinemment qu'il y avait là un emplacement sur lequel allait déboucher un pont. On ne va pas refaire cette histoire-là, nous en sommes là aujourd'hui.

A l'issue de cette concertation préalable, madame Lévy, nous avons choisi la localisation du pont et l'ensemble des groupes, à part les Verts qui se sont abstenus sur cette délibération, ont voté cette délibération.

Dans le cadre du bilan de la concertation préalable que j'ai eu l'occasion de faire à cette époque, je n'ai pas manqué de préciser toute l'attention qu'il nous faudrait porter à l'insertion du pont à l'endroit des riverains qui allaient être impactés par une nuisance visuelle ; parce qu'un pont, quand il arrive sous vos fenêtres, cela occasionne des nuisances visuelles, éventuellement des nuisances sonores sur lesquelles nous avons été, dans le cadre de la concertation préalable, plutôt rassurés par Acoucity et donc il fallait accorder la plus grande importance à retirer la voirie qui allait être aménagée sur le quai Gillet au plus loin des façades et c'est dans ce sens que les services ont travaillé.

Lorsque nous sommes rentrés en concertation sur le programme d'aménagement du pont, pas sur l'avant-projet, nous avons trois accroches possibles du pont : une accroche de type pont de Collonges -vous voyez à peu près comment se fait l'accroche de ce pont-, avec des antennes de langouste, un mur qui vient masquer les façades et un encorbellement de part et d'autre, ce qui permettait de garder la contre-allée. Cette solution a été refusée par l'Architecte des Bâtiments de France : solution absolument pas urbaine, on voulait un pont urbain qui marque l'entrée de ville, cette solution-là n'avait aucun caractère urbain et venait impacter tout de même très fortement le quai. Après, il restait une solution très urbaine : accroche perpendiculaire du pont. Enfin, une solution plus intermédiaire qui venait impacter le projet Rives de Saône parce qu'il fallait réaliser les piles sur les berges de Saône et cette solution non plus n'avait pas vraiment l'agrément de l'Architecte des Bâtiments de France. On est donc allé sur le programme avec une accroche perpendiculaire, avec ce souci de retirer le plus possible.

Comment les riverains ont-ils été entendus ? Je rappelle que les riverains sont arrivés au moment de la concertation préalable représentés par leur syndic à l'époque et qu'entretemps, un certain nombre de copropriétaires ont vendu leur appartement sachant que le pont Schuman allait arriver. Récemment, de nouveaux acquéreurs sont arrivés sans savoir précisément que le pont Schuman allait être construit et ce sont ces nouveaux acquéreurs, pour l'essentiel, qui ont monté l'association de défense Gillet-Mazaryk ; à juste raison, ils viennent défendre leurs intérêts.

Ils nous ont demandé d'abord d'essayer de retirer au maximum la voirie des façades, ce qui a été fait assez largement je dois dire. Dans le projet initial, nous avons une distance de la première voirie qui devait être de l'ordre de 4,80 mètres et nous sommes passés à 6,50 mètres (2,80 mètres de trottoirs, 2 mètres de stationnement, 1,70 mètre de piste cyclable) à leur demande. A l'origine du projet, nous devions avoir une double piste cyclable côté Saône ; la piste cyclable a été transformée en bandes cyclables, une côté Saône, une côté Rhône, ce qui permet d'éloigner encore la circulation des façades des riverains. Nous sommes donc aujourd'hui, en moyenne, à une distance des façades de 6,50 mètres. Madame Lévy, prenez n'importe quel quai de Saône, à partir du moment où vous franchissez le pont Koenig, vous avez une distance de la circulation aux façades qui est très inférieure à celle-ci. Traversez de l'autre côté, allez sur le quai du neuvième et vous vous retrouvez dans la même situation.

Ensuite, vous évoquez la situation en termes de nuisances sonores. L'enquête publique va avoir lieu. Elle va être lancée à partir du 20 juin jusqu'au 23 juillet. Dans cette enquête publique, vous aurez l'ensemble des études d'impact (qualité de l'air, nuisances sonores) qui ont été réalisées et donc les simulations à l'horizon 2015, compte tenu des accroissements de trafic, de ces nuisances sonores. Vous constaterez -je n'en dirai pas plus- que, sur le quai Gillet, les impacts sont extrêmement faibles et que nous avons très peu de logements qui se trouvent impactés par des augmentations d'exposition au bruit de plus de deux décibels. Et vous savez, madame Lévy, qu'au-delà de deux décibels, la Communauté urbaine assumera parfaitement ses responsabilités, c'est-à-dire qu'elle réalisera les travaux nécessaires sur les façades ou sur les vitrages pour revenir à une situation plus normale à l'intérieur des logements ; c'est une obligation réglementaire et, évidemment, nous le ferons.

Voilà pour l'essentiel ce que je voulais vous signaler.

J'invite -c'est ce que j'ai toujours fait- les riverains à s'exprimer dans le cadre de l'enquête publique qui va être lancée. Il appartiendra ensuite au commissaire-enquêteur de voir comment il peut, le cas échéant, faire des préconisations pour mieux prendre en compte l'intérêt des riverains dans un projet d'intérêt général. Je rappelle encore une fois que l'intérêt général de ce projet ce n'est pas l'intérêt particulier des habitants, en particulier des habitans de Jouffroy d'Abbans, quand bien même -je le redis- j'ai souhaité, nous avons tous souhaité y être très attentifs.

En réponse au groupe Europe Ecologie-Les Verts -et j'en termine par là-, je dirai simplement que l'aménagement correspond bien sûr à une mise en sécurité de la passerelle Mazarick et de la passerelle de l'île Barbe et qu'un des fondamentaux du projet a été de faire en sorte que nous ne créons pas de nouvelles capacités de voiries supplémentaires, d'écoulement de trafics supplémentaires et vous verrez dans les simulations de trafic qui sont proposées, côté quai Jaÿr comme côté quai Gillet, horizon 2015, avec l'afflux de population et d'emplois qu'il va y avoir sur le quartier, des évolutions de trafic excessivement modérées, tout simplement parce qu'on ne touche ni au profil du quai Gillet, ni au profil de l'avenue de Birmingham, ni au profil du quai Jaÿr pour l'instant.

M. LE PRÉSIDENT : Nous avons la problématique suivante, qui n'avait pas été traitée auparavant, à savoir qu'il y avait deux liaisons, la passerelle de Saint Rambert et la passerelle Mazarick et les deux étaient menacées de fermeture pour des raisons de sécurité. Si nous n'avons pas réalisé ce pont et que demain -je crois que l'ouvrage appartient au Conseil général- il décide, comme il nous en avait un peu avertis, d'interdire la circulation, déjà restreinte, sur la passerelle de Saint Rambert et que la passerelle Mazarick soit également devant de telles difficultés, on aurait pu donner l'indépendance à la rive droite de la Saône parce que les moyens de communication auraient été nuls. Donc, voilà, nous nous sommes engagés dans ce projet. Après, chacun évidemment y retrouvera ses petits.

Je comprends d'ailleurs parfaitement madame Lévy : elle est dans l'opposition, donc c'est son rôle de s'opposer ! Ceux que je comprends moins bien quelquefois ce sont ceux qui ont été un peu élus avec moi, un tout petit peu et, petit à petit, on voit qu'en pointillés, ils s'opposent à tout le programme que nous avons proposé ensemble aux Lyonnais ; donc, évidemment, c'est un peu plus difficile à réaliser mais il paraît que c'est la mode ! Donc on va suivre les modes !

Je mets ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - MM. Buna et Charles (Europe Ecologie-Les Verts) - groupes Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Centre gauche démocrate - Non inscrits (M. Brolquier, Mme Palleja),
- contre : néant,
- abstentions : groupe Europe Ecologie-Les Verts (sauf MM. Buna et Charles qui ont voté pour).

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président Roland BERNARD.

N° 2011-2232 - développement économique - Adhésion de la Communauté urbaine de Lyon à la Fondation internet nouvelle génération (FING) - Désignation d'un représentant au sein de l'association - Direction de la prospective et du dialogue public -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2011-2232. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets aux voix le dossier concernant l'adhésion à cette association.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE.

**Désignation d'un représentant au sein de
la Fondation internet nouvelle génération (FING)**

(dossier n° 2011-2232)

Opérations de vote et résultats

M. LE PRÉSIDENT : Je propose donc la candidature de madame Karine Dognin-Sauze.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Aucun autre candidat ne s'est déclaré).

Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité, vous acceptiez ce mode de scrutin.

(Accord à l'unanimité en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales).

Je mets maintenant la candidature aux voix.

Adoptée à l'unanimité.

(Madame Karine Dognin-Sauze est désignée).

N° 2011-2233 - développement économique - Vallée de la Chimie - Acquisitions foncières (CIBA-RHODIA) - Implantation de la plate-forme R&D Biomasse/biogaz GAYA - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service implantation et immobilier d'entreprises -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2233. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Cette délibération, monsieur le Président, mes chers collègues, s'inscrit dans

une double démarche, une démarche d'élaboration du schéma directeur de la Vallée de la Chimie, avec la volonté d'accueillir des projets de recherche et développement mais aussi des projets industriels en lien avec notre stratégie Cleantech sur ce territoire -nous l'avons évoqué tout à l'heure en commission générale- et de favoriser des solutions concrètes pour répondre aux exigences du plan climat, en quelque sorte transformer ce que l'on peut qualifier de contraintes climatiques en opportunités de croissance durable.

Pour cela, nous vous proposons la mise en place d'une autorisation de programme pour acquérir du foncier, deux tenements de 3,7 hectares, pour accueillir le projet GAYA porté par GDF-Suez, un projet de recherche et de développement dans le domaine des biogaz, qui est finalement une première étape du projet d'Institut d'excellence des énergies décarbonnées (INDEED) porté par le pôle de compétitivité Axelera.

Cette acquisition foncière est d'un montant de 3 M€, avec une prise en charge de la dépollution par les industriels, comme indiqué dans la note au rapporteur qui vient compléter la délibération. En effet, à la fin du paragraphe de l'exposé des motifs commençant par "*Le montant global de l'acquisition, etc.*", il convient d'ajouter la phase suivante : "*La question du niveau de prise en charge de la dépollution des sols par les industriels étant traitée dans le cadre de la cessation des activités*".

Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

M. le Vice-Président CHARLES : Monsieur le Président, chers collègues, je voudrais, au nom du groupe Europe Ecologie-Les Verts, me réjouir de ce dossier mais surtout de son passage à un stade opérationnel, parce que le projet GAYA, qui est un projet de recherche sur la production de biogaz à partir de végétaux, de biomasse, s'inscrit dans le développement des énergies renouvelables et alternatives aux énergies fossiles, notamment parce que ce projet valide le choix que nous avons fait pour le plan climat du Grand Lyon : celui d'associer les acteurs du territoire à une vision stratégique permettant la transition de notre agglomération vers une sobriété tant en termes d'énergie qu'en termes d'émission de gaz à effet de serre. Les premiers résultats montrent que nous avons eu raison et que nous avons trouvé un écho très favorable auprès des acteurs industriels et économiques.

Ce qui a entraîné le choix du Grand Lyon pour implanter ce projet -selon les dires mêmes de ses instigateurs-, ce sont deux éléments : d'une part, les potentialités qu'offre la reconversion de la Vallée de la Chimie et, d'autre part, le volontarisme exprimé par le Grand Lyon dans son plan climat, comparé à d'autres territoires où le projet était envisagé.

Bien évidemment, je n'oublie pas ni ne sous-estime le fait que la gouvernance économique du Grand Lyon et l'existence des pôles de compétitivité ont créé de bonnes habitudes de coopération entre acteurs publics et institutionnels, ce dont nous bénéficions.

Surtout, je voudrais insister pour dire que GAYA n'est qu'une première avancée et d'autres projets suivent avec le projet INDEED, Institut d'excellence des énergies décarbonnées, mentionné dans la délibération mais aussi avec des propositions faites par les industriels, notamment dans le domaine du Smart Grid avec le NEDO au Confluent et aussi dans d'autres secteurs de Lyon.

Si le Gouvernement n'avait pas récemment sabordé l'industrie photovoltaïque, nous aurions eu des projets importants pour

notre territoire. Il est à espérer que l'État ne se montrera pas toujours aussi catastrophique dans la gestion des industries d'avenir et permettra que les innovations et les emplois se relocalisent dans notre agglomération plutôt que dans les pays émergents.

Pour conclure, permettez-moi de paraphraser le philosophe Nietzsche en affirmant que si le Dieu pétrole n'est pas encore mort, il a entamé sa lente agonie. De ce fait, le crépuscule des idoles pétrolières a commencé, notamment en ce qui concerne l'automobile et le passage aux énergies renouvelables, et en l'occurrence à GAYA, sera un signe de santé de notre agglomération.

M. LE PRÉSIDENT : Je donne la parole au groupe Synergies-Avenir.

M. BOUSSON : Monsieur le Président, chers collègues, je prendrai la parole juste quelques secondes, dans la continuité de mon intervention en commission développement économique.

Évidemment nous souscrivons à ce projet et à cette acquisition foncière. Cependant, nous tenions, compte tenu de l'implantation de cette parcelle dans une zone évidemment soumise à des pollutions chimiques importantes, que les travaux de dépollution de ce terrain soient bien entendu à la charge du vendeur Il en va de soi, nous a-t-on répondu ; et nous n'en doutons pas, bien que cela n'ait pas été spécifié lors de l'exposé en commission. Cependant, c'est beaucoup mieux en le disant clairement et surtout en le mentionnant dans le projet de délibération et dans l'acte de vente qui suivra. Nous vous demandons donc de nous en donner aujourd'hui l'assurance.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Je donne la parole au groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. VATÉ : Sur ce point, rien à rajouter ; notre groupe reprend à son compte la question très précise qui vient d'être posée par monsieur Bousson.

J'ajouterai simplement, à l'intention de monsieur Charles, un souvenir : en commission économique, le Gouvernement a été accusé d'avoir détourné l'implantation d'une entreprise américaine de photovoltaïque au profit de Bordeaux alors que cette entreprise, disait-on, avait l'intention de venir dans l'agglomération lyonnaise ; il faudra choisir l'une ou l'autre des interprétations.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Charles peut répondre peut-être aux deux interventions.

M. le Vice-Président CHARLES : Sur le problème de la dépollution des sols, la législation, qui est respectée et sur laquelle le Grand Lyon a une expertise certaine, prévoit une prescription trentenaire à partir du moment où la dernière exploitation a eu lieu. Il est bien évident qu'il s'agit de la responsabilité du dernier exploitant auquel le Grand Lyon va racheter le terrain et c'est à lui que va revenir la charge de dépolluer le terrain.

Sur l'usine de Bordeaux, je voudrais vous signaler que cette usine est bloquée du fait du moratoire et qu'elle ne se développe pas plus qu'à Lyon à cause des mesures prises par le Gouvernement qui a sabordé l'industrie photovoltaïque ; et ce n'est pas nous qui l'inventons, ce sont les industriels qui l'ont dit. Donc pas plus d'usine à Bordeaux qu'à Lyon tant qu'il n'y a pas une politique industrielle du Gouvernement plus intelligente.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets aux voix ce dossier qui fait donc l'objet d'une note au rapporteur déposée sur chaque pupitre. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N° 2011-2236 - développement économique - Pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) - Attribution d'une subvention à l'Université de Lyon pour son programme d'actions 2011 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

N° 2011-2237 - développement économique - Contrat de projets Etat-Région 2007-2013 - Opération PRES - Maison de l'international - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

N° 2011-2238 - développement économique - Contrat de projets Etat-Région 2007-2013 - Opération Centre universitaire des quais (Saint Luc-Saint Joseph) et locaux d'enseignement - IUT Jean Moulin Lyon 3 - Individualisation d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention d'équipement au Rectorat de l'académie de Lyon - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Arrue a été désigné comme rapporteur des dossiers numéro 2011-2236 à 2011-2238. Monsieur Arrue, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ARRUE, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, nous avons adopté en 2008 une convention-cadre de partenariat entre la Communauté urbaine de Lyon, le Conseil régional et l'Université de Lyon.

Il s'agissait de disposer d'un outil d'incitation et de soutien à l'Université en faveur d'une politique qui serait favorable au développement de notre territoire et conforme à nos propres initiatives en matière de développement économique.

Dans le cadre de cette convention de partenariat, il était prévu un montant prévisionnel de 3 057 000 € et c'est le tiers de cette somme, puisqu'il s'agissait d'une convention de trois ans, que je vous demande de bien vouloir voter en faveur du PRES.

Alors que nous entendons privilégier le rayonnement international et le marketing, nous souhaitons que l'Université de Lyon soit mieux connue, plus connue, plus reconnue à l'international et, dans ce cadre-là, nous avons enregistré un certain nombre de succès : par exemple, la tenue prochainement à Lyon, pour la première fois en France, du prestigieux Today forum de l'Université de Tokyo.

Nous avons un second axe qui est celui qui a trait strictement au développement économique puisque nous favorisons, dans l'esprit des universitaires, un certain nombre de démarches qui ne font pas traditionnellement partie de leur culture, et qui sont, par exemple, celle de la sensibilisation à l'entrepreneuriat, celle de la rationalisation de leurs actions en faveur de la recherche et de ses financements et nous essayons de les inciter à mettre en place une fondation unique de l'Université de Lyon qui viendrait se substituer à diverses fondations "maison" qui se font concurrence. Enfin, il s'agit de Lyon Science Transfert, c'est-à-dire de

l'organisme dont s'est doté le PRES pour favoriser l'émergence et le dépôt de brevets et favoriser le transfert de technologies.

Le troisième axe est celui de la Métropole des savoirs dont la vocation est de contribuer à la meilleure connaissance de la science et à l'approfondissement du dialogue science-société.

Je vous demande de bien vouloir approuver cette délibération pour un montant de l'ordre de 1 M€ au titre de l'exercice en cours.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe GAEC.

M. FOURNEL : Monsieur le Président, chers collègues, j'interviens aujourd'hui au nom du GAEC sur les trois rapports portant sur le PRES Université de Lyon et la participation du Grand Lyon au contrat de plan État-Région 2007-2013. Ces rapports engageant pour 2011 au total, pour l'ensemble des trois rapports, plus de 4,7 M€ dans des cofinancements avec la Région, l'État et le Département en fonction de ces rapports.

Je ne referai pas ce soir le débat général sur le schéma de développement universitaire dans lequel ces rapports s'inscrivent, nous l'avons eu le 25 octobre dernier, mais la presse s'est faite l'écho il y a une semaine des reculs de l'État sur le cofinancement du CPER pour 2011.

Les Universités de Lyon et le PRES attendaient un financement de l'État de près de 34 M€ qui se réduiraient, selon les informations, à un peu plus de 15 M€ alors que la Région s'est engagée à atteindre à mi-parcours 65 % de son engagement 2007-2013. L'État, si rien ne bouge, serait pour sa part à 58 % alors que le principe est celui de la parité. Dans ces conditions, les engagements de l'État sur nos rapports seront-ils tenus et qu'en sera-t-il sur les autres décisions en cours concernant le contrat de plan État-Région ? Quelle prise de position du Grand Lyon à ce sujet ?

D'autre part, sur le plan Campus, la Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, Valérie Pécresse, avait annoncé en 2009 une dotation en capital de 575 M€ placés, dont les intérêts devaient apporter en argent réel -comme dirait Thierry Philip- un peu plus de 20 M€ pour un taux de 4 %. Depuis deux ans, l'État n'a versé que 23 M€ en novembre 2010 et conteste le choix de structuration du projet lyonnais en voulant imposer la modalité partenariat public-privé contestée par la Région et le PRES. Nos partenaires préfèrent donc la mise en place d'une société de réalisation soutenue par la Caisse des dépôts et consignations pour plus de souplesse et un coût final moins élevé; Quelles informations peut-on avoir à ce sujet qui est vital pour la poursuite du projet ? Quelle est position du Grand Lyon ?

Je peux témoigner d'ailleurs, à travers ma participation à la commission éducation-enseignement supérieur de l'AMGVF, que ces problèmes ne sont pas propres à Lyon mais se retrouvent dans toutes les grandes agglomérations de toutes les couleurs politiques. Les PRES et les collectivités sont trop souvent devant des usines à gaz trop compliquées à mettre en œuvre.

Je regrette d'ailleurs le vote de Parlementaires de la majorité en décembre qui voulaient empêcher le recours à la Caisse des dépôts. Il serait d'ailleurs utile que l'on connaisse sur ce point le positionnement des Parlementaires du Rhône.

Enfin, j'avais soulevé, lors de nos interventions en 2009 et 2010, les questions de gouvernance du PRES et d'association réelle aux décisions de la communauté universitaire, au-delà des

Présidents d'universités. Un rapport de mars 2010 de l'inspection générale du Ministère d'enseignement supérieur pointe aussi ces questions comme étant décisives pour l'avenir des PRES.

Quelles sont donc les évolutions sur ce point, alors que nous avons relevé un certain nombre d'inquiétudes dans les universités de Lyon, alors que rien ne pourra avancer sans la concertation et l'association de toute la communauté universitaire ?

Voilà, monsieur le Président, chers collègues, quelques questions sur ces rapports et leur contexte.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien, le groupe Communiste.

M. PLAZZI : Monsieur le Président, chers collègues, ces délibérations s'inscrivent dans le cadre de notre plan de mandat qui s'engageait à faire de l'université un acteur majeur de l'innovation, notamment par le soutien au pôle de recherche et d'enseignement supérieur Université de Lyon créé en 2006, imposé par la loi LOPRI du 18 avril 2006.

Par ses délibérations, l'intercommunalité du Grand Lyon, qui ne possède pas la compétence obligatoire sur la gestion de l'enseignement supérieur, intervient sans doute avec la bonne intention de renforcer et d'améliorer les universités lyonnaises mais nous participons encore une fois, malgré nos bonnes intentions, au confort du désistement de l'État dans ses obligations, et cela pour plusieurs millions d'euros.

Le groupe Communiste et intervention citoyenne réaffirme que l'université n'a sa place que dans un service public national de l'enseignement supérieur, seul cadre pertinent pouvant correspondre aux attentes de l'égalité républicaine dans la diffusion et le partage des savoirs mais également dans l'objectif d'une recherche publique efficace, débarrassée des exigences du court terme propre à la logique du marché et à la concurrence.

Toutefois, en l'état actuel des choses et au regard du système libéral qui guide la réflexion et l'action de ceux qui détiennent le pouvoir de décision sur l'avenir de l'université dans notre pays, nous sommes dans la nécessité d'intervenir à la place de l'État pour essayer de mieux répondre aux attentes. Nos moyens budgétaires doivent être utilisés pour soutenir l'enseignement supérieur de nos territoires et pour essayer, autant que possible, de donner un contenu, un sens, une véritable orientation, un enseignement pour tous.

Pour notre groupe, si les collectivités territoriales et leurs groupements ont un rôle à jouer, ce devrait être de promouvoir l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur, y compris de longue durée, un développement équilibré des diverses disciplines permettant de résister aux désastres de la concurrence et le développement de tous les sites universitaires, et pas seulement de quelques lieux d'élite.

Voilà quelques réflexions que nous souhaitons partager. Merci de votre écoute.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Socialiste et apparentés.

M. CORAZZOL : Merci. Monsieur le Président, mes chers collègues, trois délibérations relatives à l'enseignement supérieur nous sont soumises aujourd'hui : la première concerne l'attribution par le Grand Lyon d'une subvention de près d'un million d'euros pour le programme d'action du PRES, dans le cadre du rayonnement international, du développement économique et de la métropole des savoirs. La seconde consiste en

une individualisation d'autorisation de programme d'un million d'euros pour la construction de la Maison de l'international qui regroupera le siège du PRES, le Centre international d'accueil des chercheurs étrangers ainsi qu'un grand amphithéâtre. Enfin, la troisième délibération a trait aussi à une individualisation d'autorisation de programme de plus de 2 millions d'euros dans le cadre du CPER pour la construction de l'IUT de l'Université Lyon 3 sur le site de l'îlot Saint Luc-Saint Joseph.

Ces trois projets montrent la volonté du Grand Lyon de soutenir les actions visant à renforcer la place de l'université en tant qu'acteur de l'innovation et du développement économique, à la fois au niveau national et au niveau international.

A ce sujet, permettez-moi de dire quelques mots à propos du projet Initiative d'excellence (IDEX) porté par le PRES de Lyon. Dans le cadre d'un appel à projets, le site de Lyon a été retenu comme un des sept projets majeurs en France. La contribution lyonnaise intitulée "Université de Lyon : Imagine : Lyon-Saint Etienne, métropole d'innovation et de création" vise à développer la qualité de la science, de la formation et de l'innovation du site métropolitain, ceci afin de renforcer nettement notre attractivité internationale et notre capacité de valorisation. Deux thèmes ont été retenus dans le cadre de cette initiative : santé globale et société, d'une part, sciences et ingénierie pour le développement durable, d'autre part. Comme l'ont dit Gérard Collomb, Jean-Jack Queyranne et Maurice Vincent lors de la présentation de ce projet, l'enjeu de l'IDEX est de faire de la métropole l'un des dix sites européens majeurs de l'enseignement supérieur et de la recherche d'ici 2020.

Pour cette raison, le Grand Lyon se positionne depuis près de dix ans comme un créateur de liens, une interface entre les différents acteurs de l'innovation en favorisant le rapprochement des entreprises avec les universités, les grandes écoles et les centres de recherche, en promouvant l'enseignement supérieur par le subventionnement de projets structurants -comme ceux que nous allons voter ce soir- ou encore en mettant en place le schéma de développement universitaire (SDU) -pour ne citer que ces exemples- et, de la même façon, en soutenant le projet Initiative d'excellence IDEX porté par le PRES de Lyon.

Après la première phase de l'instruction, l'IDEX de Lyon a donc été retenu, fin avril, au côté de six autres projets. La semaine dernière, le projet amendé et amélioré, en tenant compte de l'avis des experts a été déposé pour la seconde phase d'instruction. Nous espérons alors que ce projet sera retenu car il permettra de favoriser l'émergence d'un écosystème d'innovations de niveau international et positionnera la métropole lyonnaise au centre des enjeux européens dans le domaine du développement économique et de l'enseignement supérieur.

Malgré tout, un certain nombre d'acteurs d'enseignement supérieur à Lyon et, en premier lieu, des enseignants chercheurs sont inquiets du mode de gouvernance adopté dans le cadre de l'IDEX et dans celui de l'évolution du PRES de Lyon. Le Président Lussault saura -je l'espère- apaiser ces inquiétudes en continuant à associer largement la communauté de l'enseignement supérieur dans la construction de ce projet important car il est primordial que ce projet fédère le plus grand nombre et réussisse pour le bien de notre territoire.

Pour conclure, la politique que vous menez, monsieur le Vice-Président, monsieur le Président, contribuera sans aucun doute au rayonnement du Grand Lyon et fera de ses établissements d'enseignement supérieur une référence européenne dans le domaine de la recherche, de la formation et de l'innovation.

Le groupe Socialiste et apparentés votera bien entendu ces trois délibérations.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Simplement, quelques réponses au groupe GAEC.

Aujourd'hui, c'est bien un portage par la Caisse des dépôts et le PRES qui va être fait parce que de nouveaux arbitrages ont démenti les anciens arbitrages et donc nous allons pouvoir mettre en œuvre ce système de financement.

Sur votre deuxième point, la concertation, j'ai eu une réunion sur l'IDEX au conseil d'administration du PRES. Evidemment, l'ensemble des instances portent les projets auprès de leurs conseils d'administration et en discutent avec leurs conseils d'administration.

M. le Vice-Président ARRUE : Monsieur le Président, mes chers collègues, je vais évoquer le dossier numéro 2011-2238 qui a trait à la réalisation du Centre universitaire des quais, qui a connu bien des vicissitudes puisqu'il figurait déjà au contrat de projet État-Région en 2006 et que nous l'avons reconduit dans le cadre du contrat 2007-2013.

Il s'agit d'un projet universitaire relativement ambitieux qui est destiné à s'inscrire dans le quadrilatère laissé vide par la destruction de l'hôpital Saint Luc-Saint Joseph face au rectorat, c'est-à-dire idéalement situé dans le quartier universitaire historique de Lyon. C'est un bâtiment unique mais à maîtrises d'ouvrage et affectations composites puisque ses différentes parties sont affectées à des fonctionnalités différentes.

La première délibération a trait à une individualisation d'une autorisation de programme qui porte sur la réalisation, sous l'égide du PRES, d'une maison de l'international. Le PRES va avoir ses locaux et peut-être sa présidence dans cet immeuble, mais il souhaite aussi disposer d'un ensemble de bureaux, de dispositifs et d'équipements lui permettant de constituer une sorte de guichet d'accueil unique au bénéfice des chercheurs étrangers.

Nous savons à quel point toute notre politique tend à favoriser l'arrivée à Lyon, dans nos grands établissements, de chercheurs étrangers qui viendraient nourrir et vitaliser davantage encore la recherche lyonnaise. C'est donc le but de la création de cet ensemble immobilier.

Le montant total de l'opération s'élève à 10 M€, le rectorat de l'académie de Lyon assure la maîtrise d'ouvrage. La répartition financière entre les financeurs est la suivante : 7,4 M€ pour la Région, 1 M€ pour la Communauté urbaine. C'est ce million d'euros que je vous demande de débloquer, à l'instant où la maîtrise d'œuvre a terminé son travail et où nous nous trouvons en présence d'un projet global qu'il y aurait lieu de mettre en œuvre le plus rapidement possible.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets donc aux voix ces trois dossiers.

Adoptés, M. Pierre-Alain Millet (pouvoir à M. Thivillier) ayant voté contre.

Rapporteur : M. le Vice-Président ARRUE.

N° 2011-2239 - développement économique - Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat - Attribution d'une subvention à l'association Rhône développement initiatives (RDI) pour son programme d'actions 2011 en matière d'accompagnement de l'économie sociale et solidaire - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

N° 2011-2240 - développement économique - Attribution d'une subvention à l'association EQUI'SOL (collectif régional des acteurs du commerce équitable) pour son programme d'actions 2011 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

N° 2011-2241 - développement économique - Attribution d'une subvention à l'association Union régionale des sociétés coopératives de production (URSCOP) pour son programme d'actions 2011 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Besson a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2011-2239 à 2011-2241. Madame Besson, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente BESSON, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, je voudrais vous rappeler que les trois projets de délibérations qui vous sont soumis concernent le soutien renforcé au secteur de l'économie sociale et solidaire, et notamment à RDI, l'URSCOP et EQUI'SOL.

Je tiens à signaler que nous soutenons ces trois têtes de réseaux sur deux axes, qui sont les priorités d'actions que nous nous sommes fixées et que nous avons co-construites avec tous les acteurs de l'économie sociale et solidaire, qui sont notamment l'axe de professionnalisation et de structuration des acteurs de l'économie sociale et solidaire qui va permettre de favoriser l'émergence d'un pôle de compétences qui existe déjà et également favoriser le développement de l'entrepreneuriat social et solidaire en synergie -et j'insiste- avec le plan d'actions de Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat.

Je tiens à conclure et expliquer que le secteur de l'économie sociale et solidaire est complètement intégré dans notre politique de développement économique et je pense que c'est important puisqu'il crée de l'emploi. Nous avons des chiffres qui sont autour des 9 % mais j'irai jusqu'à 12 %.

Merci et je dis surtout que nous avons donné un avis très favorable au sein de notre commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien, le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme BAUME : Monsieur le Président, chers collègues, les défis sociaux et environnementaux imposent maintenant la prise en compte de la société civile, au-delà des clichés qui l'ont réduite à une affirmation privée ou un désengagement public.

Nous sommes de plus en plus nombreux à considérer qu'une des réponses à toutes ces crises ne se trouvent ni dans les lois strictes du marché ni dans le seul retour en force d'un État providence et de collectivités territoriales en surassistance mais bien un partage des responsabilités et du pouvoir au travers de démarches mutualistes coopératives ou associatives. Cette double exigence de solidarité et de démocratie porte et crée de l'emploi local durable -comme l'a indiqué Dounia Besson-, même oserai-je dire car elle est entre autres basée sur la satisfaction

de besoins vitaux et des envies partagées tout en renforçant les liens entre les personnes ; je pense à la culture et aux services à la personne.

Pour revenir au dossier qui nous intéresse ce soir et à nos réalités de l'agglomération, le Grand Lyon fait donc le choix d'une démarche globale de l'aide aux porteurs avec l'URSCOP, et tout particulièrement avec son dispositif d'appui aux micro-projets jusqu'au dispositif local d'accompagnement qui offre diagnostic et conseil aux structures déjà en place mais qui rencontrent des difficultés. Le groupe des Écologistes est très heureux de cette dynamique-là.

Je ne vous citerai qu'un exemple concret afin de vous montrer -s'il en est encore besoin- la réalité positive de l'économie sociale et solidaire sur nos territoires : de nombreuses personnes ont besoin d'aide alimentaire hélas ! Une des réponses proposées entre autres par la Ville de Lyon est d'être acteur bénéficiaire d'une épicerie sociale et solidaire ; celle des premier et quatrième arrondissements va fêter ses dix ans le 24 juin prochain et si elle est toujours là et non déficitaire, c'est parce que les Lyonnais en situation de précarité qui y vont sont mis en situation de responsabilité et côtoient des consommateurs comme vous et moi ; si cette structure atteint un équilibre financier, c'est parce qu'elle a un modèle économique viable, avec entre autres des paniers AMAP.

Je terminerai mon intervention avec un souhait, une anecdote et une utopie, monsieur le Président, pour un site que vous connaissez, et dont vous allez probablement parler jeudi soir lors d'une réunion publique : il s'agit des halles de La Martinière ; peut-être une SIC ou une SCOP répondrait aux attentes des uns et des autres, peut-être que ce beau patrimoine du XIX^e siècle pourrait devenir un symbole de la politique économique sociale et solidaire en acte dans le Grand Lyon.

Merci beaucoup. Nous votons favorablement ces trois rapports bien entendu.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien, tout d'abord pour porter aussi vigoureusement la solidarité avec l'exécutif communautaire. Sur le deuxième point, je vais vous faire confiance : je vous donne un mois pour me trouver un projet de SCOP qui porte, avec autant de vigueur que vous le dites, le projet que vous souhaitez avec tant d'ardeur ! Voilà merci.

Adoptés à l'unanimité, M. Lebuhotel n'ayant pris part ni au débat ni au vote du dossier n° 2011-2241 (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BESSON.

N° 2011-2250 - proximité et environnement - Plan de prévention du bruit dans l'environnement - Approbation suite à la consultation du public - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Desbos a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2250. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. DESBOS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Donc j'ai une demande de temps de parole du groupe GAEC.

M. TOULERON : Monsieur le Président, chers collègues, le plan qui nous est soumis nous permet à la fois de prendre la

mesure de l'état des lieux sur le bruit dans notre agglomération, sur ce qui a pu être entrepris et sur les marges de progrès qui restent devant nous.

Sans surprise, on voit que la très grande majorité du bruit provient de l'ensemble des trafics liés aux moyens de transports routiers, ferroviaires ou aériens et donc que ce dossier est étroitement lié à l'évolution de ces trafics.

L'état des lieux nous donne une mesure de l'importance de la question. Un quart de la population du Grand Lyon serait exposé quotidiennement à un niveau sonore de 70 décibels ou plus -c'est le niveau sonore d'une sortie d'école ou d'un aspirateur quand on est à côté- et, pour ce qui est du seul trafic routier, un tiers de la population serait soumis à un niveau sonore de 68 décibels ou plus qui est considéré comme niveau de gêne.

Alors quelques remarques seulement.

D'une part, il est intéressant que ce plan ait pris en compte une consultation du public. Le peu d'avis recueillis minore cependant les conclusions que l'on pourrait en tirer. L'échantillonnage étant peu significatif, on peut penser que la préparation du prochain plan permettra d'associer plus largement la population.

Ensuite, la cartographie fournie est riche d'enseignements, même si elle est produite à partir de calculs modélisés et non de mesures réelles et même si, à ce stade, nous n'avons que des informations sur les bruits liés aux trafics de transports. Il resterait à prendre en compte le bruit de sources industrielles ou artisanales puisqu'on ne dispose d'informations que sur les seules entreprises classées ; d'autres sources ne sont pas cartographiables car temporaires comme les chantiers mais sont des sources importantes de bruit.

Un des constats que l'on peut faire à partir de cette cartographie, c'est que des zones de calme sont possibles même en plein cœur d'agglomération ; il n'y a donc pas de fatalité du bruit en ville.

D'importantes marges de progression sont donc possibles en poursuivant les actions entreprises : d'abord, sur la réduction de la place de la voiture dans la ville, la tranquillisation du trafic, la réduction de la vitesse, en ajoutant que, comme il y a souvent corrélation entre véhicules polluants et véhicules bruyants, le projet d'expérimentation de ZAPA (zone d'action prioritaire pour l'air) pourrait trouver là un effet induit positif ; action également sur l'amélioration du parc roulant des bus, des véhicules de nettoyage urbain -on pense par exemple aux bruyants engins à souffler les feuilles mortes- et action enfin sur l'isolation phonique des bâtiments, l'utilisation d'enrobés moins bruyants ou la réalisation de murs antibruit.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme VESSILLER : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, après avoir examiné le plan bruit le 25 octobre dernier, nous sommes à présent amenés à l'approuver après consultation de la population.

Le bruit des transports, des aéroports -bien qu'ils ne relèvent pas du PBE-, mais aussi des infrastructures routières et ferroviaires est la source la plus citée dans les contributions des habitants qui se sont exprimés. Le développement des transports en commun, des modes doux et parcs-relais est largement cité comme étant un des outils de lutte contre le bruit, même si les

problèmes de bruit des bus à l'arrêt ou du frottement des rails de tramway dans les courbures sont aussi soulignés. Les actions prévues dans le plan vont dans le bon sens et nous nous en réjouissons.

Mais, in fine, le document a très peu évolué par rapport à la version d'octobre et nous trouvons dommage de ne pas avoir précisé un certain nombre d'actions -comme nous l'avions suggéré dans notre intervention précédente-, notamment l'absence d'indicateurs chiffrés sur les effets attendus des actions.

Nous nous interrogeons aussi par exemple sur la mise en œuvre de l'action sur la maîtrise des vitesses, action à laquelle nous souscrivons bien sûr mais pour laquelle nous constatons qu'elle n'a pas avancé sur les voiries rapides à 110, 90 ou 70 kilomètres/heure alors qu'elle est pourtant inscrite au plan de protection de l'atmosphère depuis trois ans. Avancera-t-elle plus grâce au plan de prévention du bruit dans l'environnement et dans quel délai ? Sachant que l'action en elle-même n'est ni complexe ni coûteuse à réaliser -abaisser les vitesses sur la périphérie, j'entends-.

Nous soulignons également que, quelle que soit la qualité des actions du plan, on peut craindre que plusieurs projets de voirie du Grand Lyon ne contribuent, de fait, à augmenter le bruit routier pour les riverains : le pont Schuman, la rue Garibaldi, le BUE, etc.

Enfin, nous renouvelons notre demande de voir au budget 2012 une ligne dédiée à la mise en œuvre du plan bruit, de disposer, avec la réévaluation du plan prévue en 2012, d'un point précis des actions entreprises au regard de chaque fiche action et des moyens alloués à chacune d'elles, avec des indicateurs sur l'amélioration apportée à l'environnement sonore.

Comme notre solidarité avec l'exécutif nous y conduit quand nous sommes d'accord, monsieur le Président, nous voterons ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. DESBOS.

N° 2011-2251 - proximité et environnement - Politique de soutien à la création de jardins - Approbation du programme d'actions 2011 - Individualisation d'autorisation de programme - Attribution de subventions - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Desbos a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2251. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. DESBOS, rapporteur : C'est une délibération concernant la politique de soutien à la création de jardins avec un avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai une intervention du groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme BONNIEL-CHALIER : Monsieur le Président, mesdames les conseillères, messieurs les conseillers, une intervention très positive sur ce dossier : on finira sur une note très positive.

Notre groupe pense qu'il est en effet essentiel de favoriser toutes les opportunités qui permettent aux habitants de jardiner des parcelles grandes ou petites dans le Grand Lyon. Les orientations du SÉPAL prévoient en effet que notre territoire

préserve et développe des zones à cultiver à la périphérie des villes mais aussi en centre-ville et dans les quartiers.

Ce n'est pas un simple geste d'aménageur, les enjeux sont multiples.

Nous soulignerons en tout premier lieu la contribution de ces terrains cultivés à l'ambitieux plan climat que nous avons adopté et qu'il faut tout faire pour réaliser. C'est aussi bien entendu un moyen de préserver et même de renforcer la biodiversité de notre territoire ; encore faut-il privilégier les pratiques de culture et de jardinage qui éradiquent les produits phytosanitaires dont on connaît aujourd'hui les dégâts sur la santé des agriculteurs comme des consommateurs. Surtout, et de manière essentielle, il semble bien que nous sortions d'une période de plusieurs décennies qui a laissé croire aux citoyens et à leurs enfants que les légumes poussaient dans les supermarchés ! La tendance actuelle de redécouverte de la pratique de jardinage traduit au fond une aspiration profonde de nos concitoyens à reconstruire une relation avec la nature et à mieux comprendre l'écosystème dans lequel nous vivons. Cette quête est d'autant plus difficile quand on est véritablement coupé de la nature comme l'est aujourd'hui plus de la moitié de l'humanité qui vit en ville.

Pour revenir à la délibération, elle a l'intérêt d'aborder ces pratiques de jardinage aussi dans leur composante éducative. Les associations Passe-Jardins, Naturama et Arthropologia sont aujourd'hui de plus en plus sollicitées pour accompagner les jardiniers et leurs associations et développer des liens avec les écoles et les collèges.

Enfin, nous souhaitons valoriser les initiatives prises dans les quartiers d'habitat social qui attestent bien que l'écologie n'est pas qu'une affaire de bobos ! Cofinancés par la politique de cohésion sociale, plusieurs jardins partagés ont vu le jour et font le bonheur des habitants bien au-delà des groupes de jardiniers parce qu'ils embellissent leur cadre de vie et adoucissent les grands ensembles trop souvent dégradés. Les mœurs aussi... tout à fait !

Nous aimerions que les bailleurs sociaux soient encore plus proactifs en matière de création de jardins partagés, et pas seulement dans les quartiers en politique de la ville. Nous avons un bel exemple dans le huitième arrondissement de Lyon, monsieur le Président, avec le Jardin Pré Santy qui a pu voir le jour grâce aux différents bailleurs investis localement et à l'accompagnement d'une régie de quartier. Il faut très probablement encourager plus encore ce type de dispositif.

C'est donc, monsieur le Président, avec un grand plaisir que nous voterons cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Bien. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. PLAZZI : Monsieur le Président, merci. Nous ne pouvons qu'encourager les initiatives soutenues par cette délibération. En 2006, nous nous sommes engagés en faveur des jardins collectifs. Le plan de mandat 2008-2014 réaffirme l'apport des jardins comme espaces de reconquête de la nature en ville, au même titre que l'ensemble des espaces verts.

Les terrains cultivés collectivement par des habitants d'un quartier ou d'un village ne datent pas d'hier, comme on le sait, et ils ont été de nouveau en vogue avec les jardins collectifs urbains, expérimentés aux Etats-Unis dans les années 1970 lorsque les habitants de New York s'étaient appropriés des terrains vagues pour les transformer en jardins gérés collectivement.

Dès lors, ils créent les conditions d'une amélioration du cadre de vie, de liens et d'échanges, de rencontres entre habitants du quartier, d'une éducation à l'environnement, d'une organisation d'activités culturelles, d'un développement du lien social.

En France, nous avons une tradition patrimoniale avec les jardins ouvriers que l'on a vu fleurir à la périphérie de nos villes... et, d'ailleurs, le bruit des branches du sassafras venaient parfois troubler nos oreilles ; le sassafras n'est pas trop bruyant, donc on peut encore le tolérer !...

En 2003, une proposition concernant les jardins partagés est restée dans les tiroirs car elle n'avait été adoptée que par le Sénat. Or, elle aurait permis entre autres aux sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural d'exercer leur droit de préemption, en vue de l'acquisition de terrains destinés à la création, à l'aménagement ou au maintien des jardins collectifs, au bénéfice des collectivités territoriales ou de leurs groupements. Nos Parlementaires peuvent peut-être de nouveau se saisir de cette question, au regard de l'intérêt que nos concitoyens portent aux jardins collectifs.

Écologistes avant l'heure, le respect de l'environnement fait évidemment partie du cahier des charges des jardiniers. Ils choisissent des végétaux adaptés au sol et évitent les engrais chimiques et autres pesticides de synthèse. Très souvent, ils pratiquent le compostage, la récupération de l'eau de pluie. Ce sont des lieux d'éducation à l'environnement pour les enfants et les adultes, qui apprennent la botanique ou qui observent -comme le faisait Buffon- la faune urbaine et les enfants peuvent y réaliser des projets pédagogiques. Certains, encore, accueillent aussi des personnes handicapées et ce sont aussi des lieux d'insertion.

Avec l'ensemble de ces remarques, notre groupe approuvera avec plaisir cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien, cher collègue Plazzi. "Tout fout le camp" ! Dans le temps, ces jardins, on les appelait les "jardins ouvriers", c'est devenu des "jardins partagés".

Donc je mets ces dossiers aux voix.

Adopté à l'unanimité, M. Justet n'ayant pris part ni au débat ni au vote (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M. DESBOS.

PREMIÈRE PARTIE

Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande d'organisation de débats par la conférence des Présidents

I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2011-2219 - Fourniture et pose de matériel pour l'évolution, la maintenance et l'extension de la signalétique des zones industrielles ou d'activité sur le territoire de la Communauté urbaine - Marché annuel à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché - Direction de la voirie -

N° 2011-2228 - Saint Genis Laval - Lissieu - Ecully - Charbonnières les Bains - Tassin la Demi Lune - Saint Priest - Saint Cyr au Mont d'Or - Petits travaux de voirie - Fonds d'initiative communale - Versement d'un fonds de concours par les communes - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

N° 2011-2229 - Vernaison - Création d'une voie nouvelle d'accès au complexe sportif des bords du Rhône - Individualisation d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Abadie comme rapporteur des dossiers numéros 2011-2219, 2011-2228 et 2011-2229. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

N° 2011-2220 - Association Lyon Cargo Rail Express (Lyon Carex) - Modification statutaire - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur Chabrier comme rapporteur du dossier numéro 2011-2220. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

M. CHABRIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité, M. Desseigne, délégué du Grand Lyon au sein de l'association Lyon Cargo Rail Express, n'ayant pris part ni au débat ni au vote (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M. CHABRIER.

N° 2011-2224 - Limonest - Requalification de la place Décurel - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

N° 2011-2226 - Rochetaillée sur Saône - Requalification du quai Pierre Dupont - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

N° 2011-2227 - Saint Didier au Mont d'Or - Elargissement de la rue René Venturini - Individualisation d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur Grivel comme rapporteur des dossiers numéros 2011-2224, 2011-2226 et 2011-2227. Monsieur Grivel, vous avez la parole.

M. GRIVEL, rapporteur : Le dossier numéro 2011-2224 fait l'objet de la note au rapporteur suivante : dans le 2° du Délibère, il convient de lire :

"Le montant de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant de 900 000 € en dépenses à la charge du budget principal sur l'exercice 2011.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 000 000 € en dépenses."

au lieu de :

"Le montant de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant de 800 000 € en dépenses à la charge du budget principal sur l'exercice 2011.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 900 000 € en dépenses."

Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Sur l'ensemble de ces dossiers, pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. GRIVEL.

II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

N° 2011-2234 - Pôle de compétitivité Techtera - Soutien au projet de recherche et de développement Matbiotex - Avenant n° 1 à la convention d'application financière du 21 janvier 2008 avec la société BIOM'UP - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

N° 2011-2235 - Pôle de compétitivité Techtera - Soutien au projet de recherche et de développement Silicotex - Avenant n° 1 à la convention d'application financière du 9 septembre 2008 avec la société Bluestar Silicones France - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

N° 2011-2244 - Chambre de commerce et d'industrie de Lyon - Attribution d'une subvention pour l'accompagnement du programme Pépites pour 2011 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné monsieur le Vice-Président Kimelfeld comme rapporteur des dossiers numéros 2011-2234, 2011-2235 et 2011-2244. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N° 2011-2242 - Convention de coopération décentralisée entre le District de Bamako (Mali) et la Communauté urbaine de Lyon pour la période 2011-2013 - Modalités et financement - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales -

N° 2011-2243 - Solidarité internationale - Attribution de subventions à l'association Horizon Bénin Culture et l'association France Ethiopie - Corne de l'Afrique pour leur programme d'actions 2011 - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné monsieur le Vice-Président Julien-Laferrière comme rapporteur des dossiers numéros 2011-2242 et 2011-2243. Monsieur Julien-Laferrière, vous avez la parole.

M. le Vice-Président JULIEN-LAFERRIÈRE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président JULIEN-LAFERRIÈRE.

N° 2011-2245 - Givors - Rillieux la Pape - Saint Fons - Vénissieux - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise 2010-2014 - Attribution de subventions pour le soutien des dispositifs d'accompagnement d'amorçage de projets de création d'entreprises dans les territoires en CUCS au titre de leurs programmes d'actions 2011 - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné madame la Vice-Présidente Besson comme rapporteur du dossier numéro 2011-2245. Madame Besson, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente BESSON, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité, M. Réale n'ayant pris part ni au débat ni au vote (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BESSON.

III - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

N° 2011-2248 - Modification du tableau des effectifs - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

N° 2011-2271 - Régime indemnitaire des emplois administratifs de direction - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur le Vice-Président Crédoz comme rapporteur des dossiers numéros 2011-2248 et 2011-2271. Monsieur Crédoz, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CRÉDOZ, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CRÉDOZ.

IV - COMMISSION PROXIMITÉ ET ENVIRONNEMENT

N° 2011-2249 - Désignation d'un représentant suppléant au sein de la Commission locale de l'eau du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) de l'est lyonnais - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : Le dossier numéro 2011-2249 est retiré de l'ordre du jour.

(Retiré).

N° 2011-2252 - Fontaines Saint Martin - Fleurieu sur Saône - Dardilly - Ecully - Charbonnières les Bains - Francheville - Craonne - Rochetaillée sur Saône - Saint Genis Laval - Saint Genis les Ollières - Tassin la Demi Lune - Décines Charpieu - Chassieu - Rillieux la Pape - Marcy l'Etoile - Corbas - Feyzin - Vénissieux - Projets nature du ruisseau des Echets, des ruisseaux de Serres et des Planches, de l'Yzeron, du plateau des Hautes Barolles, de Méginand, de la branche nord du V Vert, de Sermenaz - Attribution de subventions pour les programmes d'actions 2011 - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2011-2253 - Prestation globale de propreté sur les berges du Rhône et quais hauts associés - Autorisation de signer un marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction de la propreté -

N° 2011-2254 - Transferts, transports et traitements des déchets assimilés de la Communauté urbaine de Lyon - 4 lots - Autorisation de signer le marché de prestation de service à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction de la propreté -

N° 2011-2255 - Réhabilitation des cuves 1 et 2 du réservoir d'eau potable du Vinatier - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de l'eau -

N° 2011-2256 - Saint Fons - Quartier des Clochettes et boulevard Yves Farge - Renforcement du réseau d'assainissement unitaire existant et construction d'un collecteur d'assainissement unitaire structurant pour une gestion pérenne des eaux pluviales - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction de l'eau -

N° 2011-2257 - Saint Priest - Construction d'un réseau séparatif et création de bassins de rétention et d'infiltration - Individualisation d'autorisation de programme - Direction de l'eau -

N° 2011-2272 - Meyzieu - Réalisation des aménagements permettant de garantir la conformité de la station d'épuration vis-à-vis de la directive ERU - Autorisation de signer un marché pour les travaux d'aménagements à la suite d'une procédure d'appel d'offres restreint - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité et environnement a désigné monsieur Desbos comme rapporteur des dossiers numéros 2011-2252 à 2011-2257 et 2011-2272. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. DESBOS, rapporteur : Le dossier numéro 2011-2210 fait l'objet de la note au rapporteur suivante :

* dans l'objet du rapport, il convient de supprimer la commune de Marcy l'Etoile ;

* dans le paragraphe de l'exposé des motifs "e) - *Le projet nature du plateau de Méginand*", il convient de rajouter avant "*Programme d'actions pour 2011* :" la phrase suivante : "*La commune de Marcy l'Etoile, bien qu'ayant participé à l'étude-diagnostic pour la mise en valeur et la préservation du plateau de Méginand, ne souhaite pas participer à ce projet*".

Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Sur l'ensemble de ces dossiers, pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. DESBOS.

V - COMMISSION URBANISME

N° 2011-2259 - Dardilly - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine de Lyon - Révision simplifiée n° 8 - Projet d'implantation d'une maison d'enfants à caractère social - Bilan de la concertation et approbation de la révision - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur Suchet comme rapporteur du dossier numéro 2011-2259. Monsieur Suchet, vous avez la parole.

M. SUCHET, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. SUCHET.

N° 2011-2260 - Saint Priest - Centre-Ville - Opération de renouvellement urbain (ORU) place Roger Salengro - Ouverture et modalités de la concertation préalable - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2011-2262 - Saint Priest - Opération de renouvellement urbain (ORU) du centre-ville - Accompagnement du relogement des ménages des bâtiments A et B de la copropriété Les Alpes - Avenant n° 1 à la convention - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné madame la Vice-Présidente David comme rapporteur des dossiers numéros 2011-2260 et 2011-2262. Madame David, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DAVID, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

Le dossier numéro 2011-2262 fait l'objet d'une note au rapporteur :

* dans le paragraphe de l'exposé des motifs commençant par : "*le nouvel échéancier de versement* :", il convient de lire : "**au lieu de versements prévus en 2010 et 2011,**" au lieu de : "*au lieu d'un versement unique en 2011,*" ;

* dans les paragraphes de l'exposé des motifs commençant par : "*pour la vacance* :" et "*pour les charges de copropriété* :", il convient de remplacer : "*Communauté urbaine*" par "**Commune**".

Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DAVID.

N° 2011-2261 - Rillieux la Pape - Grand Projet de Ville (GPV) - Projet d'aménagement du secteur Bottet Verchères - Lancement d'une consultation d'aménageur - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur Appell comme rapporteur du dossier numéro 2011-2261. Monsieur Appell, vous avez la parole.

M. APPELL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. APPELL.

N° 2011-2263 - Bron - Opération de renouvellement urbain (ORU) de Parilly - Aménagement du secteur Maggiorini - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur Longueval comme rapporteur du dossier numéro 2011-2263. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. LONGUEVAL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. LONGUEVAL.

N° 2011-2265 - Champagne au Mont d'Or - Aménagement des places Ludovic Monnier et des Anciens Combattants - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Convention de maîtrise d'ouvrage unique - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur Gléréan comme rapporteur du dossier numéro 2011-2265. Monsieur Gléréan, vous avez la parole.

M. GLÉRÉAN, rapporteur : Ce dossier concerne Champagne au Mont d'Or avec l'aménagement des places Ludovic Monnier et des Anciens Combattants. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. GLÉRÉAN.

N° 2011-2266 - Pierre Bénite - Irigny - Site d'Yvours - Opération d'aménagement des infrastructures de desserte - Approbation du programme de l'opération - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2011-2267 - Vaulx en Velin - Quartiers du Mas du Taureau et du Pré de l'Herpe - Opérations de démolition 1^{ère} phase - Conventions de participation financière 2011-2012 - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur David comme rapporteur des dossiers numéros 2011-2266 et 2011-2267. Monsieur David, vous avez la parole.

M. DAVID, rapporteur : Pour ces deux délibérations l'une concernant le site d'Yvours à Pierre Bénite et Irigny, l'autre sur Vaulx en Velin, avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, MM. Brachet et Charrier n'ayant pris part ni au débat ni au vote (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M. DAVID.

N° 2011-2268 - Vénissieux - ZAC Armstrong - Déclaration de projet - Approbation du dossier de réalisation du programme des équipements publics et du bilan financier prévisionnel - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur Thivillier comme rapporteur du dossier numéro 2011-2268. Monsieur Thivillier, vous avez la parole.

M. THIVILLIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. THIVILLIER.

Question orale du groupe Centriste et démocrate relative à l'évolution des compétences du Grand Lyon

M. GILLET : Monsieur le Président, notre groupe souhaite attirer votre attention sur l'évolution des compétences du Grand Lyon.

Toute prise de compétence doit profiter à l'ensemble des communes du Grand Lyon. Les réflexions en cours n'ont pas permis de le vérifier sur le sujet de la compétence "énergie et réseaux de chaleur", même si nous avons bien conscience de la nécessité de limiter nos dépenses énergétiques.

Notre Communauté urbaine doit être au service de tout son territoire, de tous ses habitants, répondre à leurs besoins de services au quotidien, et pas seulement profiter à la ville centre. Certes, son rayonnement a une influence positive sur nos communes mais il ne faudrait pas en oublier les besoins réels de nos territoires.

Deux exemples sur lesquels nous voulons vous interroger :

- les piscines : nous demandons depuis de nombreuses années le transfert au Grand Lyon de la compétence « piscines ». C'est un outil de loisirs, outil éducatif mais aussi de cohésion sociale du territoire, puisque tout le monde n'a pas les moyens de partir en vacances. Souvent, ces piscines sont anciennes et ont un rôle intercommunal sans en avoir pour autant le statut.

- Permettre au Grand Lyon de construire de nouvelles piscines éviterait aux Communes de devoir créer des structures périphériques de gestion, ce qui est préférable à l'heure de la simplification de la carte intercommunale. Par ailleurs, le Grand Lyon est la structure adaptée pour de tels investissements ;

- les encombrants : le traitement des encombrants est une compétence déléguée, assumée à travers le réseau des déchèteries. Mais tout le monde ne peut pas aller en déchèterie, si bien que ces déchets peuvent se retrouver sur la voie publique. Aujourd'hui, leur ramassage est assumé de manière disparate selon les communes, ici à domicile chaque trimestre, là pour les personnes âgées ou handicapées, ailleurs par des déchetteries mobiles et, dans d'autres cas, il n'est pas assuré par la Commune.

La Communauté urbaine doit prendre en charge ce ramassage des encombrants à domicile pour éviter les dépôts sauvages, pour le bien-être de tous ses habitants.

Monsieur le Président, ces deux sujets profiteront à toutes les Communes, et à tous les Grand Lyonnais. Nous vous demandons

de les inscrire le plus vite possible à l'ordre du jour d'un groupe de travail, et notamment de la commission spéciale nouvelles compétences.

Je vous remercie.

M. le Vice-Président DARNE : Merci beaucoup. Je partage vos commentaires sur la nécessité de disposer de piscines et sur le rôle social qu'elles jouent.

Je les partage moins sur la première partie de votre propos lorsque vous indiquez que la compétence réseaux de chaleur ne bénéficierait pas à tous. Je veux rappeler que la compétence que nous devons prendre est une compétence en matière d'énergie, de maîtrise d'énergie, de promotion des énergies renouvelables, des économies d'énergie et, avec un aspect particulier, des réseaux de chaleur. C'est cet ensemble de politiques qui permet de répondre à l'intérêt général, d'avoir pour toute l'agglomération un air moins pollué et de répondre aux enjeux, aux défis énergétiques d'aujourd'hui. Que des réseaux de chaleur ne bénéficient pas aujourd'hui à toutes les Communes, c'est vrai -cela fait partie des questions évoquées et traitées dans la commission spéciale- mais beaucoup de politiques ne bénéficient pas sur chacune des modalités à toutes les Communes. Ce qu'il convient d'assurer c'est l'équité de traitement et celle-ci le sera.

Sur le point des encombrants et des piscines, ces deux sujets ont été traités -dans le mandat dernier, il est vrai, donc pas par tous les conseillers communautaires qui sont ici-, à la demande d'un certain nombre d'entre nous. Puisqu'il apparaissait pertinent qu'en matière sportive, au moment où nous avons régularisé les subventions versées à plusieurs clubs sportifs, de donner lieu à une délibération -qui, récemment, a permis cette régularisation-. Dans cette compétence sportive, il avait été envisagé d'examiner comment nous pouvions intervenir pour les piscines.

Pour cela, un travail important a été confié à des bureaux d'études qui ont produit un certain nombre de rapports faisant des constats du manque de piscines dans certaines parties du Grand Lyon. Les deux territoires principalement visés avaient été alors la commune de Lyon par rapport à son nombre d'habitants qui ne disposait pas -je ne sais pas ce qu'il en est aujourd'hui, je n'ai pas fait d'étude à jour sur ce point, bien évidemment- de piscines suffisantes, puis le nord du département, tout le Val de Saône pour lequel il manquait aussi des piscines. Donc ces constats ont été faits.

Ont été évoquées aussi les conséquences financières qu'il pouvait y avoir dans une compétence piscine.

Enfin, l'intérêt politique de prendre ou pas la compétence a été débattue puisque les piscines restent des équipements de proximité où il faut gérer du personnel d'entretien, des maîtres nageurs, gérer des relations avec les associations et il a paru alors, de façon largement partagée, qu'assurer cette compétence par le Grand Lyon n'était pas le plus opportun.

La question de distinguer le financement de la gestion ensuite des piscines était évidemment une possibilité mais se posait la question de ceux qui avaient fait des investissements récemment, qui avaient réalisé ces investissements.

En tout cas, la commission, je crois avec sagesse, a considéré qu'il n'était pas opportun de prendre une compétence en matière

de piscines, que les inconvénients, le coût financier, l'inéquité pour le coût de traitement était difficile à trancher et qu'il valait mieux ne pas prendre cette compétence.

Je ne connais pas d'élément d'information nouveau qui conduirait à reprendre ce sujet sur d'autres bases.

Sur la question des encombrants, ils ont fait l'objet également d'une étude à la demande de quelques-uns ; Jean-Luc Da Passano me rappelait tout à l'heure en aparté qu'il avait été parmi ceux qui avaient demandé que l'on procède à cette étude. Elle a été conduite, sauf qu'elle n'a pas abouti, c'est-à-dire que nous y avons passé un certain nombre de réunions. A l'issue de ces réunions, il est apparu que la diversité des services assurés dans les Communes par les Maires faisait que la disparition du service tel qu'il était assuré d'une façon très proche pour une reprise commune par tout le Grand Lyon ne donnerait pas d'avantage significatif à la population, que ce serait même perçu comme un inconvénient dans un certain nombre de communes.

Par ailleurs, le programme de développement des déchèteries a été réalisé dans de bonnes conditions -je précise que la dernière dont j'ai vu le lancement est celle de Caluire, qui doublera la déchèterie du Plateau nord-. Donc l'augmentation et la modernisation -puisque'il y a les deux aspect- des déchèteries permet de gérer beaucoup mieux les encombrants.

Je n'ignore pas, comme vous, qu'il existe, pour certaines catégories de la population, un service malgré tout insuffisamment assuré puisqu'un certain nombre de personnes ne dispose pas de voiture ou de moyen. C'est pourquoi il y a, dans les politiques de la ville ou par les Communes, un soutien à des associations qui font des interventions -bien sûr irrégulières mais qui suffisent- sur appel téléphonique auprès de la population.

Autrement dit, compte tenu de l'étude que nous avons faite dans le mandat dernier, avec un service qui est assuré -à ma connaissance- dans d'assez bonnes conditions, l'augmentation par nous-mêmes des déchèteries me conduit à considérer qu'il n'y a pas lieu d'ouvrir à nouveau ce débat parce que, sauf si -je vous propose qu'on l'évoque en commission spéciale- les différents participants de la commission spéciale a estimé que cela vaut la peine de revisiter le sujet des encombrants, pourquoi pas.

J'attire votre attention sur le fait que le budget déchèteries est très important et grève largement le budget propreté. Heureusement que notre TEOM nous permet ce développement-là et que c'est un vrai service de grande qualité. Il faut encore moderniser ces déchèteries mais je crois que l'on ne peut pas non plus assurer à la fois le fonctionnement de déchèteries qui sont faites pour cela et qui permettent des tris et une valorisation avec des collectes par bennes, locaux d'encombrants qui sont tous azimuts, qui coûtent cher et n'assurent pas le même service.

Donc la proposition que je ferai, en évoquant cela en commission spéciale -sauf s'il intéresse, à terme, un nombre suffisant de conseillers et que cela vaut la peine de revisiter ce sujet-là-, vu de ma fonction, cela ne me paraît pas pertinent.

Voilà, c'est tout ce que je peux dire, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Chers collègues, merci de votre attention. Nous en avons terminé.

(La séance est levée à 21 heures 10).

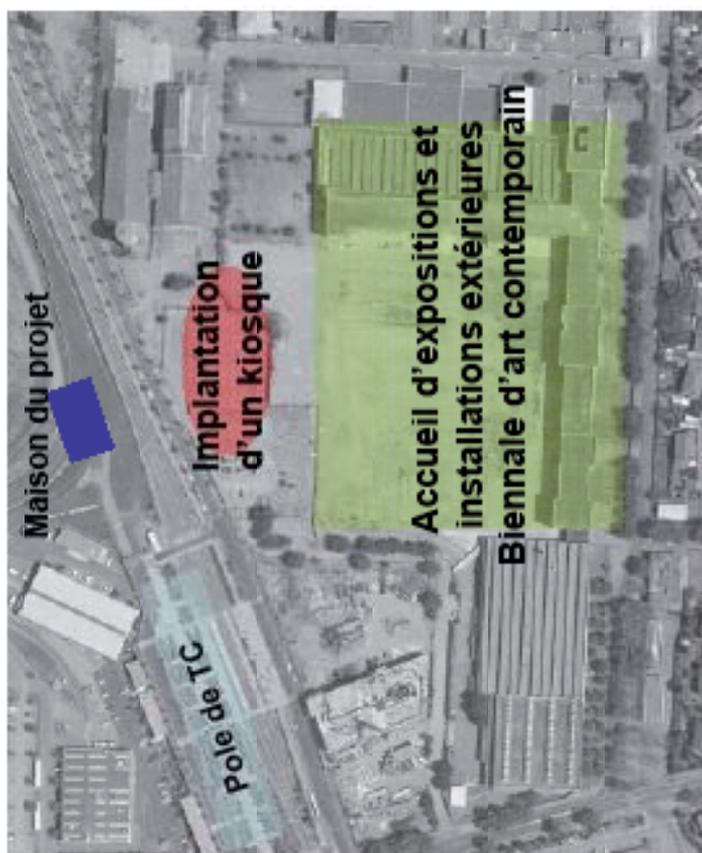
Annexe 1

Diapositives projetées lors de l'intervention de monsieur le Vice-Président Charrier
sur le dossier n° 2011-2269 (1/2)



CARRÉ DE SOIE
L'ESPRI FORTILS

Aménagement temporaire Carré de soie : le Kiosque



Implantation du Kiosque, objet architectural, artistique et paysager sur le site de l'ancien parking relais du SYTRAL (conception par l'école d'architecture et réalisation dans le cadre d'un chantier d'insertion)

Implantation provisoire entre septembre et décembre 2011, en lien avec l'implantation de la Biennale d'art contemporain

Animations à l'intérieur du Kiosque assurées par la Biennale d'art contemporain

Annexe 1 (2/2)

Perspectives du projet



CARRÉDES OIE

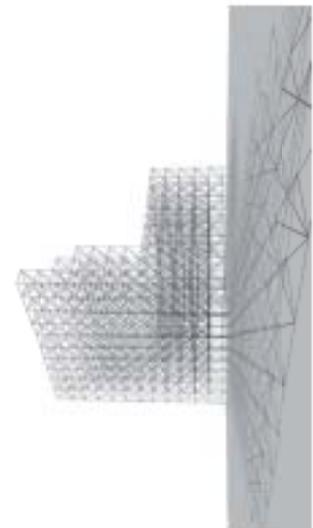
L'ESPRIT FERTILE



Principe d'implantation du Kiosque



Principe de mise en lumière



Volumétrie du Kiosque (20 de large / 22 m de haut)

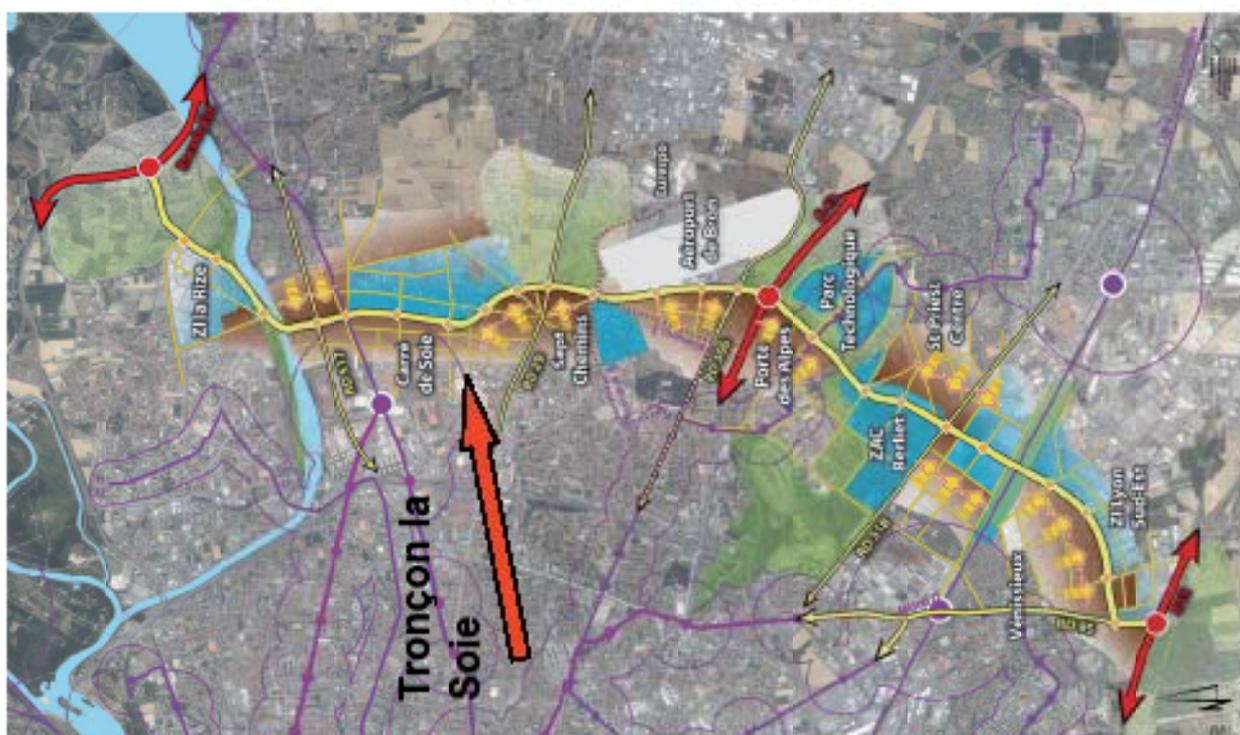
Annexe 2

Diapositives projetées lors de l'intervention de monsieur le Président Collomb
sur les dossiers n° 2011-2221 et 2011-2222 (1/6)

GRANDLYON BUE tronçon la Soie – Vaulx-en-Velin / Décines

Le BUE :

- Une voirie partagée par les différents modes de transport (voitures, transports en commun, vélos, piétons, ...)
- Des objectifs cohérents avec le SCOT :
 - Une voie de liaison et de desserte du centre-est de l'agglomération lyonnaise
 - Un axe clé du futur réseau de modes doux
 - Un possible maillon du futur système de transport collectif
 - Améliorer la desserte des différentes villes de l'est lyonnais
 - Faciliter la mutation urbaine en permettant l'urbanisation des abords du BUE



Annexe 2 (2/6)

GRANDLYON BUE tronçon la Soie – Vaux-en-Velin / Décines

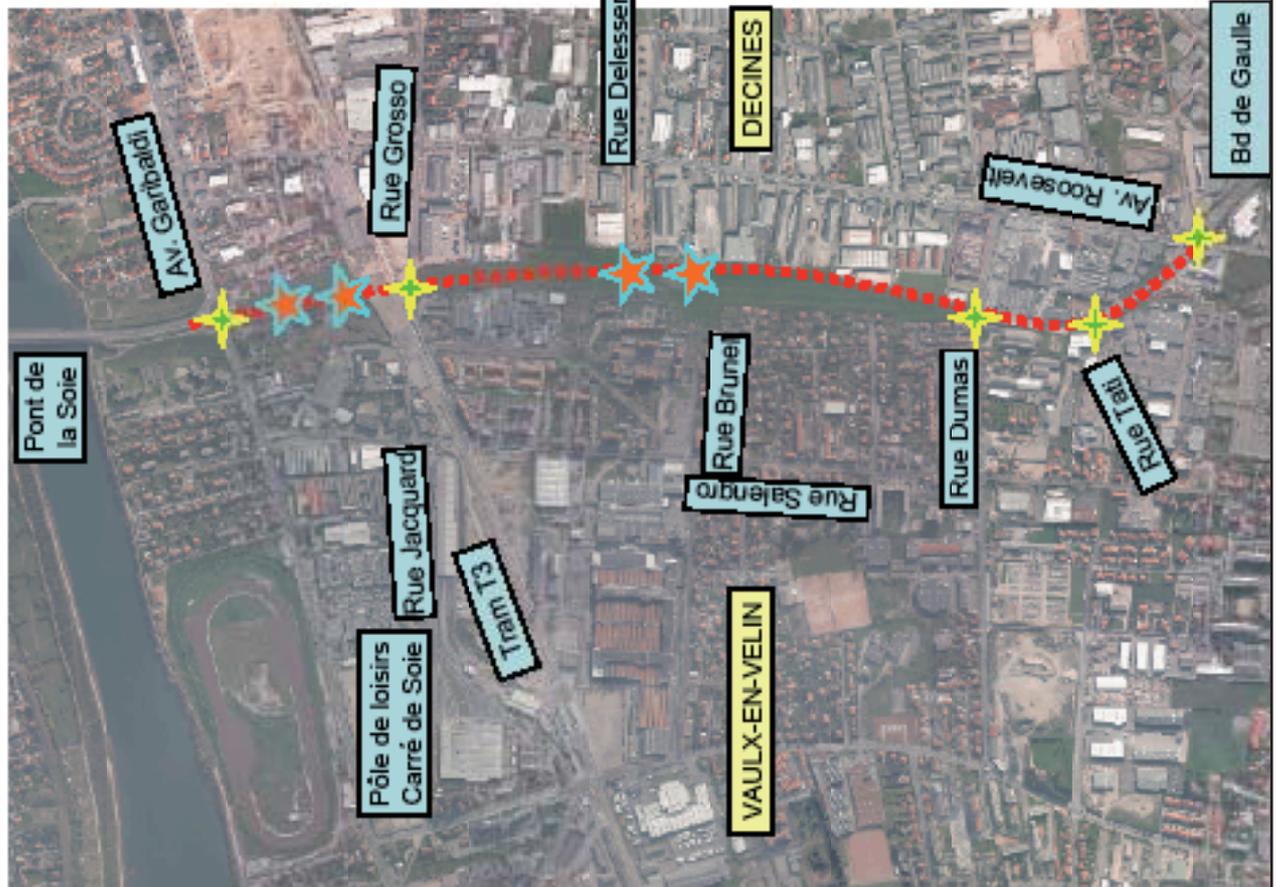
Longueur de la section : 2 km

Maillage de voiries :

- Raccordement des 5 voiries existantes par des carrefours à feux
- Création de 4 nouveaux carrefours à feux correspondant à 4 futures voies nouvelles

Renforcement de la trame de voirie dans le but de :

- ▶ Faciliter les échanges ouest / est entre Vaux-en-Velin et Décines
- ▶ Accompagner la transformation urbaine de ce secteur



Annexe 2 (3/6)

GRANDLYON

BUE tronçon la Soie - Vaulx-en-Velin

Service Technique d'Urbanisme



Emprise de 33,50 à 44 m

Profil sans protection
antibruit

Profil avec protection
antibruit



- 2x2 voies
- Site de transports en commun en site propre
- Voie modes doux : 2 roues / piétons séparés
- Accès directs par entrées charretières
- Abords : constructions en remplacement partiel de l'écran anti-bruit
- Bande technique pour les branchements ultérieurs de réseaux

Annexe 2 (4/6)



GRANDLYON BUE tronçon la Soie - Vaulx-en-Velin

GRANDLYON
COMMUNE DE VULLEIN

Coût des travaux :

-Travaux de voirie :

*-(dont travaux de protection de l'environnement
plantations et infiltration des eaux pluviales*

- Protections anti-bruit

-Travaux d'eau potable

-Travaux d'assainissement

23 489 000 €

Planning :

- Démarrage des travaux : début 2012

- Mise en service : début 2014

Annexe 2 (6/6)

Horizon de livraison des tronçons

